

le peuple breton.

politique
social
économique
international

mensuel

2

15 novembre 1947

SOMMAIRE

EDITORIAL

L'intérêt de notre peuple, par *Joseph MARTRAY*..... 1

L'ACTUALITE POLITIQUE

Après la bataille d'octobre..... 3
Un programme d'action parlementaire, par *Jean MONTFORT*..... 4
Nième force..... 7

L'ACTUALITE BRETONNE

Physionomie d'un scrutin..... 8
Le problème de l'habitat rural, par *Pierre MACE*..... 9
Un simple fait..... 11
Lu... Vu... Entendu..... 12
Le cultivateur breton est-il un affameur ?, par *R. LEGRAND*..... 14
Réorganiser le mouvement culturel, par *E. GALBRUN*..... 15
D'accord, Monsieur Chassé..... 16

PEUPLES CELTIQUES

Le plan Shannon, par *O. Mac ILLIS*..... 17
L'Irlande va voter..... 20
Galles..... 20

PEUPLES D'OUTRE-MER

Après Ferhat Abbas, voici Messali..... 21
Le Maghreb se cherche..... 22

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'Amérique pour de Gaulle ou Ramadier..... 23
La Suisse opprime-t-elle ses minorités, par *Y. BRIAND*..... 24
Les Iles Féroé obtiennent l'indépendance, par *G. LE HUEDEZ*..... 26
Un organisme inoffensif : L'U.N.E.S.C.O., par *Louis ORVEN*..... 28
Une délégation bretonne au Congrès fédéraliste européen..... 29
Le Canada modifie sa Constitution..... 29

IDÉES, FORCES, ACTION

Point de vue nationaliste, par *Yves OLLIVIER*..... 30
Livres et Revues..... 31
Tribune Libre..... 32

le peuple breton

Directeur : *Joseph Martray*

Abonnement 6 mois : ordinaire 500 fr. - Soutien 500 fr.

C. C. P. Martray 5984-75 Paris

Adresse :

Avenue de Paris - Es Baulé (L.-L.)

Editorial

L'intérêt de notre peuple

Notre premier numéro a rencontré un succès sans précédent. Cinq jours après parution, nous comptons 114 abonnés dont 52 de soutien et chaque courrier continue de nous apporter régulièrement son contingent quotidien. Après trois semaines d'existence, l'objectif que nous nous étions assignés pour un trimestre se trouve presque atteint. Nous avons d'ailleurs reçu des inscriptions du monde entier, notamment de Belgique, de Hollande, de Suisse, d'Afrique du Nord, d'Amérique du Sud, et... 78 adhésions des pays celtiques d'Outre-Manche. Un tel succès s'explique évidemment par l'absence de tout organe politique véritablement breton. Nous avons occupé une position abandonnée pendant trop longtemps. On peut nous faire confiance : nous ne lâcherons plus le terrain !

*

Nous combattons ici loyalement mais sans merci toutes les entreprises dirigées, la plupart du temps inconsciemment, contre les intérêts de notre peuple. Nous dénonçons les erreurs de nos hommes politiques et les fautes du Gouvernement. Devant chaque problème, qu'il touche au ravitaillement ou à l'organisation de la pêche, qu'il soit fiscal ou agricole, qu'il concerne le tourisme, l'artisanat ou l'industrie, il existe un point de vue breton ; notre mission sera de le rappeler par delà les considérations d'idéologie ou de parti, par dessus les petites préoccupations de canton, d'arrondissement ou de département, en dépit aussi d'un « intérêt national » généralement mal compris.

Il peut paraître étonnant qu'un programme aussi simple et d'une nécessité aussi évi-

dente n'ait pas été mieux défendu. Sans doute parle-t-on souvent, dans notre presse comme dans nos réunions publiques, des intérêts de telle ville ou de telle circonscription secondaire ; quelquefois peut-on voir la sympathie s'étendre jusqu'à « nos vaillantes populations de l'Ouest ». Mais l'Ouest n'est rien d'autre qu'un rayon commercial pour certains quotidiens ; du Mans à Brest, de Caen ou Cherbourg à Angers ou La Rochelle, il n'offre qu'une arbitraire juxtaposition de populations différentes et d'intérêts opposés.

Il existe, par contre, une réalité que notre peuple ressent de façon quasi-physique, c'est la réalité des cinq départements bretons ; elle s'est inscrite dans l'incontestable solidarité des travaux de la pêche, de la conserve, des primeurs, de l'élevage ; tout un peuple d'ouvriers, de paysans, d'artisans et de commerçants vit du renom mondial de cette Bretagne qu'on a rayée stupidement de la carte administrative, mais qui n'en reste pas moins, à l'extérieur, une garantie nationale pour l'acheteur, le consommateur et le touriste. Qui nous contredira sur ce point ?

Mais qui ne reconnaîtra pourtant l'inconcevable état d'abandon dans lequel les pouvoirs publics ont laissé cette réalité bretonne ? Aucune représentation politique ou économique n'est chargée de défendre ses multiples intérêts. Nous avons des conseillers municipaux qui représentent nos communes ; nous avons des conseillers généraux qui représentent nos cantons ; nous avons des députés qui représentent nos départements. Mais ce syndicat primordial d'intérêts économiques, sociaux et culturels que la Bretagne devrait constituer n'est pas admis et sa défense n'est pas assurée. Voilà le scandale que nous ne cesserons de dénoncer.

★

C'est au nom du peuple de chez nous, pour la défense de ses conditions de travail et pour la satisfaction de ses besoins, que nous réclamons un statut administratif breton. Nous pourrions justifier une telle revendication par l'histoire aussi bien que par le sang ; mais ces notions n'ont qu'une valeur sentimentale à côté du bien-être d'une population.

Nous n'ignorons certes pas ce que la Bretagne gagnerait en originalité si ses danses, ses coiffes, ses costumes nationaux et certaines de ses habitudes pouvaient être sauvegardés. Mais croit-on vraiment qu'un tel programme soit en mesure de justifier seul notre combat ? Nous ne sommes pas des gardiens de musée et, dans une période où il s'agit de lutter pour la vie, nous avons d'autres soucis que de maintenir, par simple affection du passé, les respectables traditions de nos vénérables arrière-grand-mères.

La Bretagne se confond pour nous avec le peuple breton — d'où le titre que nous avons choisi — Si nous demandons qu'elle soit reconnue, défendue et reconstituée, c'est parce que nous sommes persuadés que tous les travailleurs y trouveront la possibilité d'affirmer plus solidement leurs droits et de défendre plus efficacement leurs conditions d'existence. L'idée bretonne n'est pas seulement folklorique ou archéologique ; c'est aussi une idée économique et sociale et, au sens propre du mot, une idée d'émancipation populaire.

Joseph MARTRAY.

L'actualité politique

Après la bataille d'octobre

Cette rubrique de politique intérieure française nous a paru nécessaire pour éclairer, suivant notre optique, les grands problèmes de l'actualité. Il n'existe, en effet, aucun organe qui donne à la fois un son breton et indépendant : la presse pseudo-bretonne que nous sommes contraints de lire se contente de rapporter le point de vue d'organismes dont le siège est à Paris. Il est primordial que sur des problèmes dont dépendent nos conditions de vie, les militants bretons puissent, en toute liberté, se faire une idée vraiment personnelle.

On s'efforce généralement de caractériser par l'incohérence la situation politique née du scrutin municipal d'octobre ; nous pensons, au contraire, que ce scrutin apporte une première clarté dans la géographie longtemps confuse des partis français. Sauf en Bretagne, le R. P. F. a « atomisé » le M. R. P. tout en « volatilisant » les radicaux ; il a regroupé dans son sein la droite traditionnelle, les conservateurs du M. R. P., en rupture avec M. Bidault et les radicaux conservateurs en rupture avec M. Herriot. A l'horizon opposé, les communistes ont perdu la direction de nombreuses matrices, mais ils ont à peu près conservé leurs suffrages et leur influence sur la classe ouvrière. Entre ces deux puissances antagonistes, une « troisième force » essaie de se dégager comprenant les M. R. P. orthodoxes, la vieille garde radicale et les socialistes.

Une division de l'opinion française s'est ainsi opérée sur trois fronts que l'on pourrait caractériser par les anciens vocables un peu roisés : droite, centre, gauche.

La confusion ne vient donc pas du scrutin, mais de la tactique employée par le R. P. F. et le P. C. d'une part ; des difficultés de la « troisième force » à définir sa place d'autre part. L'action des extrêmes est, en effet, surprenante à première vue. Le R. P. F. dont l'ennemi déclaré reste le communisme, concentre ses coups contre le M. R. P. et le centre parlementaire ; le parti communiste délaisse l'adversaire gaulliste pour abattre le parti socialiste. Sous ces attaques diverses, le centre se forme dans la défensive ; il tient le gouvernement et c'est peut-être sa plus grande faiblesse, car l'incapacité à résoudre les problèmes de chaque jour, le discréditeront au moins autant que son absence de doctrine. C'est alors que la situation française s'éclaircira définitivement : la disparition du centre laissera présente les deux grands adversaires de demain : R. P. F. et communistes.

Ces observations valent beaucoup moins pour la Bretagne où le M. R. P. et la vieille formule de l'union des gauches ont conservé leur prestige ; ceci suffit à montrer l'importance que notre petit pays va jouer dans les prochaines batailles politiques. Le R. P. F. devra traiter ici avec les cadres du M. R. P. s'il ne veut pas essayer une défaite ; le parti communiste ne pourra réussir qu'en apparaissant comme le chef de file des « rouges ». De toute façon, la Bretagne pose un cas particulier dont l'équilibre des forces politiques françaises peut dépendre.

Un programme d'action parlementaire

L'une des conséquences les plus claires du scrutin municipal des 19 et 26 Octobre, c'est l'ouverture d'une violente campagne pour la révision de la Constitution. En tant que Bretons, cette campagne ne peut nous intéresser ; elle ne porte que sur les conditions de fonctionnement du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif et sur leurs rapports mutuels. Nous sommes révisionnistes, mais non pas dans le même sens que le Général de Gaulle, car ce n'est pas la modification du régime politique que nous réclamons, mais le changement du régime administratif, économique et social.

Nous avons le devoir de rétablir sur ce point, comme sur tant d'autres, le véritable intérêt breton. C'est pourquoi nous présentons aux parlementaires de chez nous un programme de réformes qui concrétisera les revendications *minima* du mouvement que « Le Peuple Breton » est en train de centraliser. Il nous serait infiniment plus profitable que les députés bretons s'unissent autour d'un tel programme plutôt que de se diviser sur des projets sans rapports immédiats avec nos conditions de vie.

DEJA EN 1936....

Ce n'est pas la première fois, dans l'histoire parlementaire, qu'une tentative est effectuée pour le groupement de la représentation bretonne autour d'un programme de réformes régionales. Aux élections de 1936, un *Front Breton* s'était constitué afin de mettre au point un ensemble de revendications soumis à tous les candidats. Cette initiative reçut un excellent accueil et 43 candidats, dont 15 furent élus, s'y rallièrent ; on remarquait particulièrement parmi ceux qu'on devait appeler les *élus du Front Breton* : MM. Le Bail, Intzan, Tanguy-Prigent, Perrot, Crouan, Morane, Michel, etc.... Depuis les conservateurs jusqu'aux socialistes, on acceptait donc de s'entendre, par delà toutes les autres occasions de division, sur l'intérêt breton. Les communistes ne s'étaient pas exclus de cette rencontre et leurs candidats avaient signé le programme ; mais la R. P. n'existait pas à cette époque et les voix

communistes ne servaient, en Bretagne, qu'à faire élire des députés socialistes ou radicaux.

Quo'n nous permette de citer ici, pour mémoire, ce programme du *Front Breton* :

« 1. — Rétablissement de l'égalité entre tous les Français, notamment par l'attribution aux cinq départements bretons d'un nombre de députés en rapport avec le chiffre de la population sur la base des départements méridionaux les plus favorisés.

2. — Création de la Chambre d'un groupe de députés bretons, sans distinction de parti, ayant pour but de veiller au respect des intérêts bretons, notamment : par une égale répartition des charges du budget entre toutes les régions de la France ;

par une juste attribution aux cinq départements bretons des subventions de l'Etat et des grands travaux entrepris par lui (routes, ports, électrifications, etc...) ; par des interventions dans la discussion des traités commerciaux et de la politique douanière de la France, auxquels la Bretagne est intéressée, en vue de favoriser la reprise des exportations agricoles bretonnes, la protection des industries des pêches et de conserve bretonnes, l'activité des chantiers navals et l'industrie de la chaussure.

3. — Dépôt par le groupe des députés bretons d'un projet de loi tendant à la réforme administrative de la France, par la décentralisation, sur la base des régions naturelles, et notamment par la création d'une région bretonne groupant les cinq départements bretons formant un tout indivisible.

4. — Dépôt par le groupe d'un projet de réforme électorale, instituant la Représentation Proportionnelle intégrale.

5. — Dépôt d'un projet de loi introduisant l'enseignement progressif de la langue bretonne à tous les degrés dans l'enseignement public de la région bretonne, compte tenu des possibilités, et en lui accordant une part dans les examens, du certificat au baccalauréat. »

L'ACTION PARLEMENTAIRE AVANT GUERRE

Les conséquences de cet accord de 15 députés bretons ne tardèrent pas à se faire sentir sur le terrain parlementaire. Le groupe fit d'ailleurs boucle nette et s'enrichit de nouvelles adhésions à la fois brillantes et agissantes. Quelques jours après les élections, le 4 Juin 1936, M. Michel Geistdoerfer, Député-Maire de Dinan, publiait dans *Dinan-Ré-*

publicain, sous le titre « Pour la défense des intérêts bretons », l'appel significatif suivant :

« Au moment où le Parlement ouvre ses portes et au seuil d'une législature qui doit être décisive pour le régime et pour le Pays, chacun doit prendre ses responsabilités... »

Il est un principe auquel j'attache une importance capitale : c'est celui qui prévoit la réorganisation des forces nationales sur le terrain régional.

La Bretagne a été cent fois injustement sacrifiée. Il est temps que ce scandale cesse : les élus de tous les partis doivent s'unir sur le terrain économique, pour assurer à la Bretagne une représentation unie et forte.

En ce qui nous concerne, notre première préoccupation, en faisant appel à tous les élus de bonne volonté, va être de reconstituer le *Groupe Interparlementaire de Défense des Intérêts bretons*, avec le souci de lui donner tous les éléments d'informations nécessaires et tous les moyens d'action indispensables.

Il y a un large champ d'action pour redresser les injustices commises à l'égard de notre « région » bretonne.

La « région bretonne » répond avec ses besoins précis à une réalité dont le nouveau gouvernement devra se préoccuper s'il veut vraiment être l'artisan d'un « ordre nouveau » basé sur la justice et la compréhension des intérêts vitaux de la Nation.

Nous aurons désormais, souvent, l'occasion de préciser et d'aborder dans les détails chaque problème « breton ».

Cet appel fut suivi d'effets : le *Groupe Interparlementaire de défense des intérêts bretons* définit bientôt son programme et se constitua sous la présidence de M. Gasnier-Duparc, sénateur-maire de Saint-Malo ; M. Geistdoerfer en était vice-président. MM. Sérandour et Ihuel secrétaires. Un autre groupe se formait également sur un même programme, mais cantonnait son action à la Chambre des Députés, à l'exclusion du Sénat. Il s'intitulait *Groupe de Défense des Intérêts bretons* ; présidé par M. Guy La Chambre, député d'Ille-et-Vilaine, il avait notamment pour vice-présidents MM. Michel (Côtes-du-Nord), de la Ferronnays (Loire-Inférieure), Tremintin (Finistère), L'Hévéder (Morbihan) et pour secrétaires MM. Hervé et Philippe Le Maux.

Ces groupes ne restèrent pas inactifs ; ils intervinrent à plusieurs reprises, en particulier par des démarches de protestation au Ministère de l'Agriculture pendant la crise de la pomme de terre en 1937 ; ils agirent pour la défense de l'industrie de la conserve, pour la protection du marché des primeurs et l'organisation de leur enlèvement par chemin de fer ; ils jouèrent également un rôle actif sur le terrain culturel en appuyant la proposition de résolution pour l'enseignement du breton, finalement votée par la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés sur rapport du Chanoine Desgranges.

Mais la guerre et la dictature vichysoise interdirent bientôt toute possibilité d'expression à la représentation bretonne. En 1944, l'Assemblée Con-

sultative, aux pouvoirs dérisoires, n'eut pas le temps matériel d'entreprendre ; les deux Constituantes, dont la vie était encore plus mesurée, ne purent former des organismes de défense régionale. Ce rôle revenait à l'Assemblée Nationale.

QU'ATTENDENT NOS DÉPUTÉS ?

Cette Assemblée, élue depuis un an et nous sommes étonnés qu'aucun député n'ait encore pris l'initiative de reconstituer le groupe de défense des intérêts bretons. M. Gasnier-Duparc est mort ; M. Geistdoerfer n'a pas été réélu ; M. Tanguy-Prigent, longtemps ministre, semble avoir adopté des préoccupations plus larges. Ne reste-t-il donc aucun parlementaire capable de poursuivre l'action esquissée dans la législature de 1936 ? Nous pensons à M. Pléven qui se réclame volontiers de l'intérêt breton, au cours de ses campagnes électorales, qui connaît incontestablement les besoins du pays, mais n'agit guère ; à M. Ihuel qui fut du Comité de 1936 ; à M. Morice que l'on dit favorable et qui représente la Loire-Inférieure ; à M. D'Astier de la Vigerie ; à des jeunes comme MM. Marcel Hamon et Pierre Hervé qui ne doivent pas se contenter de défendre la langue bretonne. Qu'attendent-ils pour prendre leurs responsabilités ?

Nous prenons en tout cas les nôtres en proposant à tous les parlementaires de Bretagne le programme suivant que nous leur adressons individuellement ; il se contente de reprendre, en l'adaptant aux exigences de 1947, les clauses qui, voici dix ans, n'avaient pas effrayé leurs aînés ; nous leur demandons de l'étudier, de le compléter, au besoin de le modifier.

GRANDES LIGNES D'UN PROGRAMME PARLEMENTAIRE

En vue d'assurer, dans le cadre de l'unité française, la défense du peuple breton qu'ils représentent, les 39 députés des cinq départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et du Morbihan se sont mis d'accord pour l'adoption des mesures suivantes, au cours de la législature en cours :

I. — Création à l'Assemblée Nationale d'un *groupe des députés bretons*, sans distinction de parti, ayant un double but :

— Veiller, au Parlement, au respect des intérêts bretons ;

— Contribuer, en Bretagne, au développement économique, social et culturel du peuple breton.

Le groupe portera notamment son attention sur les secteurs suivants de la vie bretonne :

a) **AGRICULTURE.**

— En défendant la vocation naturelle de la Bre-

tagne qui la porte vers l'élevage et la culture des primeurs et légumes ; en veillant à la protection des prix ; en assurant aux paysans bretons les moyens de développement technique qui leur font défaut.

A cet effet, les parlementaires des cinq départements susciteront la création d'un comité chargé de coordonner, sur le plan breton, les efforts des organismes agricoles et des diverses compétences techniques, pour aboutir :

— à la mise au point des réformes structurelles de notre agriculture, en vue de l'adapter à l'économie moderne ;

— au renouvellement de l'habitat rural et de l'équipement matériel de la ferme ;

— à l'achèvement du réseau routier rural et de l'électrification des écarts ;

— à l'organisation de prêts aux jeunes paysans pour leur installation ;

— au développement d'un enseignement agricole qui soit effectivement au service de la population rurale toute entière ;

— à l'élevation du niveau de vie intellectuelle et matérielle, en mettant notamment à la disposition des paysans bretons les commodités et facilités dont disposent les citadins.

b) PECHE.

En garantissant pour la vente du poisson un juste prix rémunérateur ; en obtenant, en liaison avec les syndicats de pêcheurs, les moyens matériels de renouveler au plus vite l'équipement insuffisant ou vieilli (engins, outillage, carburant, etc...) ; en étudiant et en faisant aboutir un programme de modernisation et d'amélioration de nos ports de pêche ; en facilitant l'établissement de frigorifiques coopératifs qui permettraient de faire face aux difficultés des périodes de mévente du poisson ou de juguler les tentatives de spéculation ; en assurant, de façon plus effective qu'aujourd'hui, la protection des familles de marins.

c) PROLETARIAT OUVRIER

En assurant aux ouvriers bretons de toutes catégories un travail qui permette d'arrêter, ou tout au moins de réduire, l'émigration ; en « dirigeant » cette émigration, tant qu'elle restera inévitable, et en aidant à la formation de foyers bretons et de centres sociaux de protection ouvrière ; en soutenant, notamment dans la banlieue parisienne, les organismes et sociétés susceptibles d'aider efficacement les Bretons nombreux qui y sont installés dans des conditions généralement déplorables.

En développant en Bretagne les possibilités industrielles négligées.

En relevant le potentiel du prolétariat ouvrier breton et en lui permettant de compléter son bagage intellectuel et professionnel par la création de cours du soir.

En étendant au maximum l'enseignement professionnel.

En défendant, pour la main-d'œuvre bretonne, un taux de salaire qui ne la défavorise pas par rapport au prolétariat des autres régions.

d) COMMERCE ET TOURISME

En protégeant le commerce breton et en s'opposant à toute mesure qui le mette en état d'infériorité par rapport aux autres régions ; en intervenant auprès des Chambres de Commerce et des organismes financiers pour obtenir une meilleure coordination des activités commerciales et leur développement en fonction des premiers besoins du pays ; en obtenant la révision du système fiscal qui défavorise le commerce breton et l'ensemble de la population.

En développant le tourisme, richesse commerciale de premier ordre, qui est loin de donner actuellement toutes ses possibilités et en assumant la défense des revendications du groupement « La Bretagne Idéale » et des groupements de la Loire-Inférieure, dont la fusion est souhaitable.

e) RECONSTRUCTION.

En unissant tous leurs efforts pour obtenir, en même temps que la réparation des dommages de guerre, la reconstruction des villes bretonnes sinistrées. A cet effet, les parlementaires des cinq départements susciteront la création d'un organisme de documentation sur l'habitat breton dont le but sera de faciliter aux techniciens un contact avec les genres de vie, les aspirations et les besoins des divers groupes sociaux qu'ils sont chargés de reloger. Un autre organisme devra étudier :

a) les nécessités fonctionnelles des diverses industries et exploitations ;

b) les nécessités techniques déterminées par les divers « milieux naturels » ;

c) les matériaux nouveaux et leur adaptation en Bretagne.

En relation étroite avec les pouvoirs publics, ce dernier organisme déterminera les mesures économiques propres à accélérer l'évolution naturelle du logement et à parfaire l'éducation du peuple breton en ce domaine ; il favorisera l'industrialisation du bâtiment en Bretagne, principal moyen permettant de ramener le coût de la construction à un taux raisonnable (groupage et mécanisation des chantiers, normalisation des divers éléments de construction, etc...).

f) RAVITAILLEMENT

En assurant la formation d'un comité de coordination et de simplification des services chargés du ravitaillement et des autres services économiques des cinq départements. Ce comité aura pour première mission de garantir à la population bretonne une distribution raisonnable des produits de son sol (beurre, viande, pain, poissons, conserves, légumes, etc...) qui ne doivent pas quitter le pays avant que les consommateurs n'aient reçu une ration décente en fonction avec leur alimentation traditionnelle. Il obtiendra pour la Bretagne, en échange des produits qu'elle fournit, l'importation des produits qui lui font défaut.

g) DEVELOPPEMENT CULTUREL

En mettant au point une série de mesures devant permettre en Basse-Bretagne un enseignement progressif et populaire de la langue bretonne ainsi que l'admission, dans toute la Bretagne, du breton comme seconde langue au baccalauréat.

En agissant auprès des autorités universitaires et scolaires de tous degrés pour introduire, dans le domaine de la culture générale, un enseignement visant à donner aux jeunes Bretons le sens de leur collectivité propre et de leur responsabilité sociale particulière.

II. — Dépôt par le groupe des députés bretons d'un projet de loi tendant à la reconnaissance de l'originalité bretonne, en attendant une réforme administrative d'ensemble de la France ; ce projet préparera le groupement des cinq départements bretons dotés de la personnalité civile et d'une organisation particulière. Un commissaire ou gouverneur y représentera le gouvernement dont il dépendra exclusivement. Il prendra l'avis d'une Assemblée bretonne de cinquante membres, disposant d'un droit de contrôle sur toutes les questions administratives, économiques, sociales, culturelles qui intéressent non plus seulement tel département, mais l'ensemble de la population bretonne. Pour éviter un double emploi avec les Conseils Généraux, l'Assemblée Bretonne sera élue sur le terrain professionnel, par l'ensemble de la population répartie en grandes catégories.

★

Tels sont les éléments d'un programme minimum, réaliste et parfaitement applicable de véritable émancipation bretonne. Il ne présente sans doute que des titres de rubrique dont chacune mériterait un long développement, mais nos parlementaires doivent être suffisamment avertis des problèmes de leur pays pour le compléter.

En se consacrant à ce travail, ils feraient œuvre

plus utile qu'en discutant des avantages ou des inconvénients d'une Constitution dont la révision telle qu'on la présente, n'améliorerait certes pas les conditions de vie du peuple breton. C'est pourtant de lui qu'il doit s'agir avant tout.

Jean MONTEFORT.

nième force

Notre premier numéro nous a valu une pluie d'encouragements, mais aussi quelques lettres qui nous ont laissés rêveurs sur l'état d'esprit provoqué chez certains de nos amis par l'absence d'une véritable pensée politique bretonne.

On nous a même reproché d'être inféodés à des forces politiques étrangères à la Bretagne. Rassurons ceux qui ont pu s'inquiéter : nous sommes d'une indépendance totale — et on devrait s'en apercevoir en nous lisant ! Mais nous comprenons qu'un soit décontenancé par notre ton inhabituel depuis quelque temps dans un organe breton. C'est que nous n'entendons pas retomber dans certains errements ; nous nous gardons de deux écueils :

— nous cantonner dans une agitation stérile, parce que sans contact avec les préoccupations de notre peuple ;

— nous lier à tel parti et réduire notre rôle à celui d'un colorant breton de valeurs non bretonnes.

L'opinion est répartie aujourd'hui chez nous entre différents partis politiques qui ne sont pas bretons. C'est un fait dont nous, militants bretons, portons une grande part de responsabilité, car nous n'avons généralement pas su nous inscrire dans la vie du pays.

Nous sommes persuadés que notre voix est dans l'élaboration d'une même force qui sera « nationale » au sens propre du terme, parce qu'elle sera l'expression de la volonté du peuple breton de résoudre lui-même ses problèmes et de se tailler une place au soleil.

Tout autre effort serait vain, notamment celui de ces excellents coopérateurs qui se contentent de lutter pour le maintien de formes de structure ou de vie dont le peuple, à tort ou à raison, ne veut plus. Ils y perdront leur temps et leurs forces.

Rappelons-nous ce que disait de leurs semblables un grand Breton qui fut, en son temps, remuer les foules : « Ils rassemblent à de gros amoncellements de leur tout l'air vanneux et de vieux usages à une démesure du rivaige et auquods, auquods, les nouveaux usages à amasser. Ils sont toujours là, mais le mot n'y est plus ! »

PHYSIONOMIE D'UN SCRUTIN

La presse « régionale » n'a généralement pas essayé de dépêcher la physionomie particulière du scrutin municipal d'octobre en Bretagne ; tel de nos quotidiens plaçait en première page, sous un titre de trois colonnes les résultats de Marseille, tel autre donnait la vedette à la ville de Lyon. Il nous importe davantage de connaître les mouvements de l'opinion chez nous.

Les agences de presse ne s'y intéressent pas et il faut se pencher soi-même sur des centaines de résultats pour les étudier et les faire parler ; mais ce langage ne manque pas de sens.

Une première observation s'impose : le séisme électoral qui a provoqué, dans l'ensemble de la France, l'effondrement du M. R. P. et le surgissement à sa place d'un bloc massif R. P. F. ne semble pas avoir atteint sérieusement la Bretagne. Sans doute le M. R. P. subit-il quelques défaites dans les villes (Rennes, Quimper) mais il conserve des positions solides dans tout le pays. Le R. P. F. a dû compter ici avec une force qui disposait de vieux cadres et bénéficiait du soutien du clergé. La plupart du temps, il n'y a pas eu bataille, mais entente entre ces deux partis qui ailleurs s'opposaient si souvent très rudement ; des listes uniques où le R. P. F. cohabitait avec le M. R. P. et parfois avec certains radicaux modérés ont groupé les suffrages de ce qu'on appelle « la droite ». Ce fut le cas dans plusieurs centres des Côtes-du-Nord (Dinan, Lamballe, Guingamp), dans la majeure partie du Morbihan (Vannes, Baud, Gourin, Auray, Questembert, Grandchamp, etc...) et dans le Finistère où nous retenons comme un symbole l'étiquette donnée à la liste victorieuse de Sizun : « Liste M. R. P. de soutien au Général de Gaulle ». Lorsque les choses n'étaient pas aussi naïvement exprimées, elles restaient cependant sous-entendues. Le M. R. P. breton, comme l'ancien parti démocrate populaire dont il est l'héritier, reste plus conservateur que dans le reste de la France ; le cas de Saint-Brieuc, où une

coalition M. R. P., socialiste et communiste a empêché l'élection d'un maire R. P. F., est exception nel. Notons, en tout cas, la puissance de cette force M. R. P.-R. P. F. dans l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, une partie des Côtes-du-Nord (région de Dinan et Loudéac) le Morbihan et le Nord-Finistère.

Mais les positions traditionnelles n'ont pas été moins respectées sur la gauche que sur la droite. Le bloc des « rouges » s'est opposé généralement au bloc des « blancs ». L'union des gauches, périmée hors de Bretagne, garde chez nous une grande partie de sa cohésion. On a vu des socialistes et des communistes s'opposer mais le plus souvent se rencontrer ; ce fut particulièrement net dans la partie bretonnante des Côtes-du-Nord et surtout dans le Finistère où nous n'en finitions pas de citer des exemples (Lanmeur, Le Ponthou, Plouégat-Moy-san, Ploujean, Pont-Croix, Carhaix, Châteauneuf-du-Flaou, Plogoff, etc...). A l'élection des maires, il est vrai, des socialistes se sont unis au M. R. P. et R. P. F. contre les communistes (Lorient, Concarneau) mais il s'agissait de querelles d'états-majors.

L'impression générale du scrutin, c'est donc la stabilité politique bretonne.

La droite reste puissante, surtout dans la Haute-Bretagne, dans le Morbihan et dans le Léon ; la gauche demeure relativement cohérente et la poussée communiste qui se manifeste depuis une dizaine d'années semble stabilisée ; malgré l'échec de Nantes et quelques pertes, ce parti domine toujours dans l'ancienne zone des maquis (Plufur, Carhaix, etc...) ainsi que dans les ports de pêche qui le conserve à l'exception de Concarneau (Douarnenez, Le Guilvinec, Audierne).

Vu sans passion, le résultat des élections d'octobre signifie clairement qu'on ne suit pas chez nous les emballements d'opinion qui viennent de Paris ; il confirme, une fois de plus, le particularisme du peuple breton.

Le problème de l'habitat rural

Sa liaison avec une réforme agraire

LA CLASSE PAYSANNE DEFAVORISÉE

Nous n'avons pas l'intention d'étudier ici les formes de la structure agraire bretonne en fonction de telle ou telle idéologie sociale, mais simplement en fonction de ses répercussions sur l'habitation ; nous resterons sur un plan exclusivement technique. Nous ne prétendons pas non plus trancher, dans ce court article, une question aussi vaste, ni donner une solution rigide à un problème qui revêt chez nous des aspects très variés.

Nous voudrions simplement souligner que la rénovation de l'habitation rurale n'est pas liée, comme on a tendance à le croire, au bon vouloir du constructeur et du paysan lui-même ; elle dépend beaucoup plus d'une refonte, au moins partielle, de la structure agraire et d'une réforme de l'économie de la ferme dont les formes ne sont plus en rapport avec les exigences de l'économie moderne.

La ferme constitue un tout ; elle est un merveilleux instrument de travail, dont la mise au point résulte à la fois de la structure agraire, de l'économie locale et des traditions sociales. A l'encontre des autres industries, la ferme ne connaît pas une parfaite compartimentation de ses activités ; les fonctions « travail » se poursuivent jusque dans le logis. C'est cette accumulation, au sein de l'habitation même, d'activités laborieuses qui entrave le développement normal du logis rural.

Vouloir modifier un produit sans changer ses facteurs, serait contraire aux lois de la mathématique et de la raison. C'est donc sur un plan d'ensemble que devront travailler les techniciens du bâtiment, les délégués paysans, les représentants des pouvoirs publics, les juristes. Car une reconstruction fragmentaire ne ferait qu'aggraver le problème.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la classe paysanne s'est trouvée défavorisée par rapport aux autres groupes sociaux, et pour admettre qu'il faut lui donner des conditions d'existence équivalentes à celles de ces autres groupes. Il faut lui permettre de réaliser ses possibilités culturelles et humaines en facilitant notamment ses loisirs ; on doit mettre à sa disposition les moyens matériels qui entraîneront le confort, l'hygiène, la salubrité.

Des efforts ont déjà été faits, mais sans idée d'ensemble. Avec l'évolution économique moderne, on peut même dire que l'ancienne structure paysanne a volé en éclats ; le contact citadin-paysan, devenu plus intime, a conduit ce dernier à adopter certains éléments de civilisation urbaine qu'il croit modernes et progressistes. Mais ne nous leurrions pas sur cette prétendue évolution des classes paysannes. L'antique civilisation rurale est morte, mais elle n'a été remplacée par rien. En face d'une économie urbaine de plus en plus industrielle, l'économie agricole bretonne — demeurée artisanale — garde toujours un aspect moyennégeois. Pour relever le standard de vie des classes paysannes, le problème poserait de produire davantage et plus rapidement en réalisant une économie de temps et une économie de peine.

Quelle est donc la situation présente ?

LA STRUCTURE AGRAIRE EN BRETAGNE

Pour caractériser la structure agricole bretonne, les géographes emploient l'expression de « semi

de peuplement ». En réalité, cette structure varie légèrement suivant les régions, car l'évolution n'a pas suivi partout la même cadence ou subi les mêmes influences. Nous nous baserons ici sur des observations faites dans l'ouest-morbihannais et le centre-sud-finistérien où les défauts de la ferme bretonne se trouvent accusés au maximum. Là, comme dans toute la Bretagne, l'ancienne communauté agraire a disparu en fait mais en laissant des traces visibles. Nous y trouvons trois catégories de fermes :

1. — *La grande ferme isolée* qui est soit un ancien manoir ou la dépendance d'une noble demeure — soit, le plus souvent, une ancienne tenure jadis intégrée à une communauté agraire et qui s'est agrandie aux dépens des tenures voisines jusqu'à les englober — soit une ferme de création récente (50 ans environ). Son importance varie de 20 à 40 hectares.

2. — *La ferme en hameau* : tenure originelle de la vieille communauté agraire, agrandie aux dépens des « communs » ou au hasard des « achats ». Son importance varie de 7 à 15 hectares.

3. — *Les « penti »*, fermes en réduction, demeures d'ouvriers agricoles, plantés au bord des routes ou en bordure de d'anciennes issues de propriété indécise. « Resquillés » sur les anciens « communs » et plus tard sur les communaux, construits à l'origine par le cultivateur lui-même, ces penti sont stabilisés depuis soixante ans. Leur importance varie de un à trois hectares.

Si les fermes isolées peuvent, à la rigueur et jusqu'à un certain point, constituer logiquement des unités distinctes — étant donné leur isolement et leur importance — il n'en est pas de même des fermes en hameau et des penti.

Ce qui frappe, dans ces hameaux, c'est la mauvaise répartition des bâtiments d'une même ferme, la mauvaise liaison des fonctions, l'interpénétration des fermes. Ceci s'explique par le fait que les fermes ne sont pas renouvelées rationnellement mais au petit bonheur, par l'achat de bâtiments existants ou par la construction de bâtiments nouveaux. Avant toute reconstruction, il semble donc que la redistribution du terrain bâti serait indispensable.

LA REFORME QUI S'IMPOSE

L'économie de la ferme est dite *mixte* ou de *poly-culture* ; l'exploitation se fait, sur le plan familial, chaque ferme constituant une unité distincte. Ce système est basé sur l'élevage de la vache et com-

porte toutes cultures nécessaires à son entretien, ainsi que l'exploitation des produits qu'elle fournit. Ce système est le même pour la grande ferme isolée, la ferme en hameau ou le penti ; le même pour la ferme de un hectare et pour celle de quarante hectares.

Ce système — surtout pour les fermes de moins de quinze hectares — ne peut autoriser un rendement rationnel, une bonne utilisation du temps et de la main-d'œuvre. Le résultat ne justifie pas tous les travaux préparatoires, effectués sur une trop petite échelle ; il en résulte fatalement ou une dévalorisation de la main-d'œuvre agricole, ou un surenchérissement des produits hors de proportion avec le pouvoir d'achat des classes acheteuses.

La refonte d'une économie agricole est délicate, étant donné les divers-assolements, la rotation des cultures nécessitée par la nature des terrains. Mais il est possible de rassembler plusieurs unités dans un même groupe coopérateur, tout en gardant la ferme familiale comme unité de base.

A l'échelon hameau, une telle réforme autoriserait la mise en commun de moyens matériels plus grands, une répartition plus rationnelle des cultures sur un même territoire, une exploitation également plus rationnelle des produits laitiers et autres, une reconstruction moins importante puisqu'une grande partie des bâtiments d'exploitation pourraient être communs.

A un échelon supérieur — commune ou groupements de communes — la réforme entraînerait la création de coopératives d'achat et de vente, d'ateliers coopératifs de réparation, etc...

A l'échelon du penti, la réforme permettrait de le soulager de nombreuses fonctions non rémunératrices et d'un rendement ridiculement faible, en raison de la trop petite échelle d'exploitation. Par une économie plus spécialisée, entraînant moins de travail, cette réforme libérerait la maîtresse de maison de nombreuses tâches qu'elle assume en faisant souvent appel à ses enfants ; la femme y gagnerait de se consacrer à son intérieur, et les enfants de se livrer à des occupations mieux en rapport avec leur âge.

INCIDENCES DE LA REFORME SUR L'HABITATION

Cette réforme aurait aussi de profondes répercussions sur le plan d'ensemble de la ferme. Nous n'insisterons pas sur les modifications qui en résulteraient dans les bâtiments d'exploitation qui s'en trouveraient simplifiés et plus rentables. Retenons

surtout les changements qu'elle entraînerait dans le logis proprement dit.

L'ancien type d'habitation qui groupait dans une pièce unique toutes fonctions, y compris le logement des animaux, a heureusement complètement disparu ; mais la division ne s'est pas entièrement accomplie. On trouve encore couramment le logis à pièce unique qui groupe : le lieu de repos (maîtres, enfants, domestiques), le lieu de séjour (maîtres de cuisson des aliments (pour les hommes et les animaux), la laiterie-beurrerie, le cellier, le magasin et les réserves.

L'ensemble est ordonné par le mobilier qui joue le rôle de cloisons de séparation.

A côté des pauvres habitations restées à ce stade, voyons ce qu'a pu donner l'évolution maxima du logis dans nos campagnes.

De 1865 à 1900, la pièce unique s'est parfois morcelée. D'une part, la salle commune (lieu de repos), d'autre part la cuisine (cuisson, laiterie, cellier, réserves, lieu de séjour).

De 1910 à 1922, la salle commune au mobilier traditionnel disparaît et devient salle d'apparat ; le repas se prend dans une pièce spéciale ; le cellier est rejeté à l'extérieur.

De 1938 à 1940, on note quelques rares essais pour reporter la cuisson des aliments des animaux dans un appentis contigu à la cuisine et communiquant avec elle. Nous sommes encore loin, même dans ces derniers cas, des logis radieux !

Le fait majeur, c'est la cristallisation des activités familiales autour du foyer, c'est-à-dire de la cuisine, avec tous les inconvénients qui en résultent pour tous (maîtresse de maison et famille). Ce fait ne résulte pas d'un attrait particulier du foyer (la veillée de nos chaumières, chère à nos bardes !) mais d'une nécessité actuelle : il est source de chauffage et souvent point d'éclairage. Il faudra donc résoudre dans nos campagnes le double problème du chauffage et de l'éclairage, notamment par un développement maximum de l'électricité.

Mais la réforme que nous venons de développer permettrait déjà — en soulageant la ferme de multiples fonctions désormais groupées — de rendre à l'habitation proprement dite son véritable rôle.

Nous reviendrons, dans un prochain article, sur ce problème qui pose également des questions juridiques, fiscales, locatives, etc... Qui ne voit cependant qu'il s'agit là d'un authentique problème breton plus important et plus actuel que tant d'autres, sur lesquels l'attention de nos militants est trop exclusivement et trop traditionnellement fixée ?

Pierre MACE.

Un simple fait...

Un de nos lecteurs nous signale le fait suivant :

« Un jeune ouvrier agricole des environs de Plouay (Morbihan) venait de se marier ; quelques jours après il adresse à la Caisse de Crédit Agricole une demande pour obtenir un prêt de 500.000 francs afin de s'établir avec sa jeune femme dans une petite ferme. Dix jours plus tard il reçoit une réponse l'invitant à passer à la Caisse ; de là, on l'envoie chez un notaire qui lui explique qu'on ne peut lui prêter de l'argent puisqu'il ne présente aucune garantie en dehors de sa volonté farouche de travailler... Le brave notaire lui précise qu'un paysan possédant 27 hectares avait demandé un crédit de 400.000 francs, on ne lui accorda que 100.000 francs, malgré les garanties du terrain et du cheptel.

Ce jeune Morbihannais dut se résigner à son sort et ne voulant pas rester toute sa vie domestique de fermes il est venu s'installer à Paris pour y travailler avec sa femme. Est-ce de cette façon que l'on combattra l'exode rural ? Ou faut-il conclure que les lois ne favoriseraient que certaines classes ? Ou est-ce une propagande gouvernementale ? Les prêts rapporteraient pourtant à l'Etat en intérêt et en production. »

J. F.

Notre correspondant J. F. vient de mettre le doigt sur ce que nous appelons ici « un problème breton » : car nous savons le capital que ce jeune cultivateur pouvait représenter en restant à la terre bretonne ; nous savons aussi quelle sera à Paris sa rude vie de déraciné...

Abonnez-vous ce jour

au "Peuple Breton"

6 mois : ordinaire 500 fr.

ancien 500 fr.

C. C. P. Matray 598475 Paris

LU...

Une statistique séparatiste

Le « Télégramme de Brest » est un journal bien renseigné ; il considère, à juste titre, que sa mission consiste à apprendre à ses lecteurs ce qu'ils n'auraient pu deviner.

C'est ainsi qu'il avertissait récemment les Finistériens que « la moitié des Français ont le gaz et 97 pour 100 l'électricité ». Les cultivateurs bretons, qui s'éclairaient encore trop souvent au pétrole — quand ils en trouvent — seront reconnaissants au « Télégramme » de leur apporter une consolation sous forme de statistique.

Mais ils s'étonneront que le journal de MM. Goudribert et Chasné ne compte pas les Bretons au nombre des Français. Est-ce du séparatisme ?

Une histoire de devises

Voici une autre statistique, douanière cette fois, et que nous n'avons pas lue dans « Le Télégramme » :

Pendant les dix premiers mois de 1946, la France a exporté 184.270 quintaux de pommes de terre, dont la plupart de Bretagne.

Tous les Bretons, notamment ceux des villes, se souviennent-ils des difficultés qu'ils rencontraient à cette époque pour se procurer le précieux tubercule ?

Ils n'apprendront pas non plus, sans étonnement, que des wagons complets de poissons furent expédiés de Bretagne en Italie.

Si du moins les devises que ces exportations procuraient avaient pu servir à acheter le matériel qui manque à nos cultivateurs et à nos marins !

Il est vrai qu'elles permirent d'acheter 1.508.700 litres de vins ; les pêcheurs et les cultivateurs bretons vous diront qu'ils n'ont pas souvenir de ce vin. Mais allez donc les croire : c'est sans doute parce qu'ils en ont trop pris !

VU...

Tout va très bien

Un cinéma de Chatelauden a prévu cet hiver, parmi les films qui seront projetés sur son écran, le célèbre « Tout va très bien, Madame la Marquise » où les indigènes d'un pays qui commence précisément à Châtelaudren — nous parlons de la Bretagne bretonnante — sont, comme chacun sait, à l'honneur. Et s'il me plaît, à moi, d'être battu !

Il faut croire, pourtant, que la plaisanterie n'a pas été du goût de tous ces « indigènes », puisque certains d'entre eux ont adressé une lettre de protestation à M. André Cornu, membre du Conseil Général des Côtes-du-Nord : « Ce film est une insulte pour la Bretagne, la présentant comme un pays arriéré, peuplé d'individus sales, idiots et fainéants ».

Il eût été peut-être plus direct de s'adresser au maire de Chatelauden. Quoi qu'il en soit, M. Cornu, bien que non Breton, est un homme de goût, et son intervention peut être utile.

Mais si le film était maintenu au programme, nous connaissons des moyens qui furent jadis efficaces pour empêcher sa projection. Chers amis de Chatelauden, si vous manquez d'imagination, demandez donc aux marins bretons comment ils opérèrent en 1941, en zone dite libre, à Toulon notamment....

Athlétisme et Géographie

Sait-on que le siège de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme (L. B. A.) est toujours fixé à... Mayenne ? Ses dirigeants sont entreprenants et veulent sans doute pousser l'expansionnisme breton jusqu'aux limites du Massif Armoricain.

Mais on aimerait, dans ce cas, voir la Loire-Inférieure intégrée à cette même L. B. A. ou ses titres bretons vaudraient bien ceux de la Mayenne. Car on peut aimer l'athlétisme sans rompre pour autant avec la géographie.

...ENTENDU

M. Naegelen n'avait pas prévu cela...

Mona Sohier nous en voudra-t-elle de reproduire ici une jolie réplique que nous ne tenons d'ailleurs pas d'elle ?

On sait que cette jeune bretonnante, fille de Yann Sohier, a remporté à seize ans le premier prix de français au concours général des lycées et collèges de France. A cette occasion, M. Naegelen, grand adversaire du breton et ministre de l'Education Nationale, a voulu la complimenter personnellement au cours d'une brillante cérémonie à la Sorbonne. Voici le dialogue qui nous est parvenu :

« Mademoiselle, je tiens à vous féliciter du magnifique succès que vous venez de remporter.

— Je vous remercie, monsieur le Ministre ; j'en ai été très heureuse, bien que ce fut la deuxième fois....

— Comment, vous avez déjà ?...

— Oui, monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion d'être classée première au concours général de langue bretonne.

— Vous savez donc le breton ?

— C'est ma langue maternelle ; j'ai été élevée en breton et n'ai appris le français que très tard. »

....De quoi faire rêver un Ministre de l'Education Nationale !

L'exemple vient d'en haut

Le « Courrier du Léon » nous apprend que le Pape, âgé de 71 ans, s'est mis à l'étude de l'arabe pour faciliter « l'établissement de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et l'Egypte d'une part et le Saint-Siège et le Liban de l'autre ».

Qu'attend Mgr Fauvel, évêque de Quimper et Léon, pour se mettre à l'étude du breton ? N'y trouverait-il pas un moyen de faciliter « l'établissement de relations » avec ses diocésains ?... Mais nous enfonçons peut-être une porte ouverte, car on nous dit que Mgr Fauvel, non Breton, ferait preuve à l'égard des problèmes de notre pays, de plus de compréhension que certain ex-co-adjuteur, haut-Breton malgré lui.

Question de vocabulaire

Le R. P. F. utilise un vocabulaire qui rencontre chez nous un écho inattendu. Lorsqu'un meeting de Vincennes, le Général de Gaulle condamna les « séparatistes », un journal parisien signala que les Bretons présents échangeaient quelques sourires.

Depuis, le « bureau de presse » du mouvement nous a annoncé qu'à la suite des élections municipales du 19 Octobre, les « séparatistes ont perdu la ville de Nantes. »

Combien d'entre nous se doutaient que la grande ville bretonne disposait d'une telle municipalité ?

M. Bénazet nous avertit

Refugié à l'« Aurore », après son élimination de la Radio, M Bénazet vient d'y écrire l'avertissement suivant :

« Sous un cabinet de salut public, sous Clemenceau ou sous de Gaulle, les landateurs du séparatisme malgache ne réélèveraient plus comme aujourd'hui du simple mépris des patriotes ».

La menace est suffisamment claire : on commence à parler de mettre hors d'état de nuire ceux que le nazisme appelait jadis les « pensants-différents » ; nous en sommes évidemment, bien qu'un peu loin du séparatisme malgache que du séparatisme breton ; mais quand il ne s'agit plus que d'une question de vocabulaire !...

Avec M. Claude Bourdet, nous posons la question suivante : « Faut-il, à partir de maintenant, pour une certaine partie du public français, des opinions dont l'expression doit être interdite ou punie ? »

Le cultivateur breton est-il un affameur ?

Un journal du soir très parisien, vient de publier une enquête qui a fait du bruit : « Les paysans affament-ils les villes ? » On y a surtout parlé des paysans bretons : « Au fond de chaque paysan, a-t-on pu lire, il y a une certaine rancœur contre le citadin qui peut aller au cinéma facilement. Il faut lui faire payer cet avantage, avant d'aller, grossir ses rangs... » Une telle prose ne manque pas de succès près du public de ce journal qui n'est guère connu dans les campagnes bretonnes. Est-ce une raison pour se laisser aller à la démagogie ?

Ce n'est pas la faute des paysans bretons si le ravitaillement de Paris est désastreux. L'exemple des pommes de terre dont la récolte a été excellente le prouve. Qui donc a faussé le marché parisien ? Certes pas le producteur. L'expérience répétée d'initiatives privées d'achat direct a permis, par exemple, de vendre 11 et 12 fr. le kilogramme, de pommes de terre que les marchands affichaient 16 fr. La rareté des pommes de terre n'a été provoquée à Paris que par les spéculateurs dont le gouvernement a facilité l'action en affolant inutilement l'opinion à la fin du mois d'août : nous connaissons des Parisiens qui commandaient un sac de pommes de terre à 11 fr. le kilogramme, le 25 août et en recevaient livraison le 1^{er} septembre à 17 fr. le kilogramme, le producteur n'était ni responsable, ni bénéficiaire de cette hausse décidée d'un jour à l'autre par un véritable « gang » d'affameurs que les pouvoirs publics laissent opérer librement.

Les intermédiaires jouent le même rôle pour le marché de la viande, des légumes, des fruits ; tous ces parasites de la distribution prélèvent leur dime sans exercer fonction utile dans la répartition et la vente des produits. Leur nombre a d'ailleurs singulièrement augmenté depuis la libération et le quotidien « La Liberté du Morbihan » publiait récemment ces quelques chiffres :

« A Paris il y a 30.000 détaillants qui s'occupent de fruits en 1947 contre 9.000 seulement avant-guerre ; on ne produit pas plus de fruits mais on nourrit 21.000 exploitants supplémentaires. »

Avant-guerre, un chou était acheté 0 fr. 60 en

Bretagne et vendu 3 fr. aux Halles ! Aujourd'hui cet écart se retrouve sur tous les produits.

Bien sûr, il y a le beurre que les paysans réservent de plus en plus au « marché parallèle ». Le journal parisien nous précise même, sous un titre énorme dont cette presse a le secret : « Les 313.000 estivants des Côtes-du-Nord se sont déjà fait envoyer 90.000 kilos, de beurre au prix du marché noir ». Ces estivants étaient probablement parisiens, cher et très intransigent collègue, et la population bretonne n'approuve pas plus que vous ce trafic dont elle fait les frais. Mais où est la plus grande malhonnêteté ? chez celui qui offre parce qu'il regorge de billets ou chez celui qui accepte pour faire face, lui-même, aux prix affolés des produits de la ville ? Question embarrassante mais vous y donnez vous-même la réponse ou en tout cas la solution : « En dehors des propositions individuelles faites par les estivants, il y a des ramassages parfaitement organisés par les trafiquants du marché noir ».

Voilà les véritables affameurs. Non pas les paysans bretons qui ne sont pas responsables de l'anarchie de la distribution, mais les trafiquants et les intermédiaires des villes.

RLEGRAND.

Dans notre prochain numéro :

La Bretagne
attend son
équipement
sportif

RÉORGANISER LE MOUVEMENT CULTUREL

Nous n'avons pas la prétention d'indiquer ici, d'une façon absolue, comment le mouvement culturel breton parviendra à se rétablir. Nous ne présentons nos idées que comme un « jeu de l'esprit », mais nous aimerions que d'autres se mettent également à ce « jeu », afin qu'une confrontation des opinions permit de bâtir un plan et de reconstruire ce qui se trouve actuellement dans un incontestable état de délabrement et d'abandon.

Non pas que la situation soit dramatique : on admet généralement que les efforts culturels n'ont jamais été plus nombreux et les bonnes volontés mieux offertes. Partout des initiatives se sont fait jour, et le problème est assurément de coordonner plus encore que de susciter.

Parmi les sociétés qui constituent le mouvement culturel, il convient, à notre avis, de distinguer les Groupements d'Etudes et les Groupements de Formation ou de Vulgarisation. Les deux sortes de groupements existent, mais les seconds l'emportent de beaucoup en nombre sur les premiers : ils déploient une action intense, restant peut-être cantonnés sur un terrain trop étroit et fournissant à leurs membres des aliments relativement trop restreints. Quant aux sociétés d'études, elles ne font pas assez de bruit, et leurs travaux ne rencontrent pas les prolongements désirables, parce qu'elles ne sont pas en liaison avec les sociétés de formation.

Tel est le point faible de nos organisations, en même temps qu'une certaine spontanéité qui dispense généralement d'établir un véritable programme. Ce sont des concours de circonstances et des inspirations particulières qui provoquent ici telle étude et là tel enseignement improvisé. L'étude peut être de haute valeur, mais trop spéciale, et à la portée des seuls initiés ; l'enseignement générique mais trop empirique et trop imprécis, aboutissant à d'interminables discussions qui se terminent en chapelets et querelles. Une liaison étroite des deux sortes de groupements permettrait de pallier cet état de choses.

COMMENT REALISER LA LIAISON ?

— En réunissant d'abord toutes les compétences du mouvement culturel, qu'elles viennent des sociétés d'études ou des sociétés de formation, dans des Commissions d'Etudes spécialisées où s'élaboreraient des projets de programmes destinés à alimenter la formation ou vulgarisation. Les compétences sont nombreuses, et il ne s'agit que de les

grouper sur le terrain où elles excellent : nous aurons assez de largeur d'esprit pour reconnaître nous-mêmes nos spécialités, les accepter, solliciter leurs travaux et leurs efforts.

— En constituant ensuite un Conseil Culturel qui grouperait le ou éventuellement les représentants qualifiés de chacune des commissions d'études spécialisées. Ce conseil transformerait les projets de programme de chaque commission en programme d'ensemble dont il offrirait l'application aux groupements de formation ou vulgarisation.

Ceux-ci appliqueraient le programme, en ce qui les concerne et par les cent moyens du cours verbal ou par correspondance, de la causerie, des conférences, démonstrations, entraînement, grâce au concours de moniteurs et professeurs qualifiés. La sanction de cette formation ou vulgarisation pourrait être trouvée en adoptant un système de grades ou de distinctions à acquiescer, comme l'ont déjà fait Skol dre liser, Ober pour la langue et B. A. S. pour les sonneurs. Un jury serait naturellement à prévoir et pourrait être organisé, sous la direction du conseil culturel.

C'est au cours de grandes compétitions, qu'un tel jury décernerait les titres. D'où la nécessité de prévoir un rassemblement annuel qui, à côté de fêtes et réjouissances, permettrait l'organisation de concours, séances d'études, tournois littéraires, artistiques, dramatiques, folkloriques, etc. à la manière de Bleu-Breiz.

Les commissions d'études spécialisées devraient, par ailleurs, disposer de certaines tribunes dans les revues bretonnes, pour y exposer les matières de leur programme. Nil dicitur qu'Al Liamm ne consente, en breton, comme Le Peuple Breton, en français, à offrir l'hospitalité de quelques-unes de leurs colonnes, au mouvement culturel. Le bulletin « Me a Zalc'ho », organe de la Fédération des Cercles Celtiques, pourrait s'adapter spécialement à une mission pratique, en s'ouvrant aux échanges de vues, conseils, matière de causeries et de cours, etc.

Voilà un petit plan que nous livrons à la méditation des militants culturels. Nous l'avons présenté comme un « jeu de l'esprit » — et ce jeu a déjà tenu, nous le savons, beaucoup de nos amis sincèrement attachés aux mêmes passions que nous.

E. GALBRUN.

D'accord, Monsieur Chassé !

L'épuration reste à faire...

M. Charles Chassé est un écrivain d'une certaine notoriété en Bretagne. C'est aussi un journaliste abondant que les lecteurs de « la Dépêche de Brest » ont pu apprécier pendant de longues années. Aujourd'hui, par un jeu de mots qui n'a pas exigé beaucoup d'imagination, « la Dépêche de Brest » est devenue « le Télégramme » et M. Chassé en reste le chroniqueur le plus constant. Tous les sujets lui sont familiers : il passe sans effort des Balkans à l'Amérique, du problème du pétrole à celui du blé, des compte-rendus d'expositions aux entretiens les plus variés ; il lui arrive aussi de s'intéresser aux choses bretonnes et ce retour vers des soucis plus proches nous a valu récemment (1) une série d'articles sur « l'autonomisme breton ».

Pour M. Chassé l'autonomisme est une notion fort commode qui recouvre la plupart des activités bretonnes. Bien qu'il n'ait pas encore prononcé son verdict sur « le Peuple Breton », nous attendons allègrement la condamnation : dans l'esprit cartésien de cet homme de lettres distingué, nous serons vraisemblablement étiquetés sous la rubrique infamante. Nous n'en déplorons pas moins avec lui les « activités de quelques extrémistes bretons en 1940, les rares compromissions qui ont pu suivre, les folies coupables qui ont marqué, dans ces milieux et en quelques occasions peu nombreuses, la fin de l'occupation. Sur ce terrain notre accord est total.

Nous le suivons moins lorsqu'il déclare que « l'épuration du mouvement breton a été trop indulgente ». On connaît notre position ; nous n'avons pas été dupes des efforts accomplis pour faire dévier l'épuration dans un but anti-breton. Personne ne nous fera admettre la culpabilité de nombreux militants, exempts de toute compromission, condamnés uniquement pour leurs idées bretonnes. Mais M. Chassé n'a pourtant pas tout à fait tort car à côté d'excessives sévérités nous avons connu d' inexplicables indulgences.

Sait-on, par exemple, que certains journalistes ou dirigeants de journaux de l'occupation ont pu en Bretagne et dès la Libération reprendre leur plume ou leur fauteuil sans avoir fourni la moindre explication sur leurs activités ? Le hasard a précédé (1) « Le Télégramme de Brest », 15-17-19-21 Octobre 1947.

ciement voulu qu'au moment où M. Chassé publiait son article sur l'épuration bretonne trop indulgente nous retrouvions quelques manuscrits — et d'une écriture alerte fort reconnaissable — qui feraient la joie des lecteurs du Télégramme. Il retrouveraient, sous un pseudonyme qui avait fait son chemin, un talent, une plume et une manière qu'ils connaissent bien... mais au service d'une autre cause puisqu'ils se déployaient chaque semaine — et au prix fort ! — dans l'un de ces journaux « autonomistes » de l'occupation pour lesquels M. Chassé, aujourd'hui, n'a pas assez de verges.

Mais, chut ! Si nous voulions nous intéresser à toutes ces vieilles choses, trois numéros spéciaux du « Peuple Breton » ne suffiraient pas à épuiser notre sujet.

J. M.

Encore des "autonomistes"

« Nous, Bretons, nous nous apercevons de plus en plus que nous sommes rayés de la carte de France. Brest a été frappé à nouveau par une catastrophe sans précédent dans notre histoire. Résultat : le gouvernement nous alloue 250 millions et le même temps accorde 400 millions à la ville de Marseille pour équilibrer son budget déficitaire.

Et alors, je pose la question : combien de milliards eussent été alloués à Marseille, si cette catastrophe était arrivée là-bas ?

Les denrées principales sont ici plus chères que dans n'importe quelle autre région. Le pain se paie ici 28 fr. le kilo, les pommes de terre 14 fr. le kilo. A Paris, le pain est à 24 francs.

Le beurre ne se distribue qu'au compte goutte et leurs 300 grammes. Mais il y a une chose qui est tout de même moins chère qu'à Paris : c'est le capital humain. En effet, les salaires sont 12 % plus faibles ici qu'à Paris, alors que le pain et les pommes de terre — base générale de notre alimentation — y sont plus chers. »

Quelle est la feuille « autonomiste » qui ose écrire de telles vérités ? Parlez en guerre, Monsieur Chassé, et fourbissez vos armes : c'est « Le Breton Socialiste », organe officieux de M. Tanguy-Prigent dans l'arrondissement de Morlaix.

Peuples celtiques

Nous publierons chaque mois dans cette rubrique un article de l'un de nos correspondants en Irlande, Galles, Ecosse, Cornouailles ou Man. Les articles établis sont des deux côtés de la Manche une liaison dont le besoin se trouve de plus en plus ressenti ; ils permettront à nos lecteurs de se faire une idée sur les problèmes vitaux, économiques, sociaux ou culturels, qui se posent chez les peuples celtiques.

Nous donnons cette fois la parole à une personnalité de premier plan dans l'Irlande d'aujourd'hui : M. O. Mac ULLIS, Secrétaire Général du Congrès Celtique International. Il est superflu de le présenter en Bretagne ou il compte de nombreux amis. Rappelons cependant qu'il fut l'un des artisans du Congrès de Dublin qui remporta en juillet dernier un éclatant succès.

Le problème de l'électrification — que M. Mac Ullis a choisi comme étant l'un des plus graves et des plus actuels — s'est posé à l'Irlande devenue libre avec infiniment plus d'acuité qu'il ne se pose en Bretagne ou nous souffrons pourtant sur ce point de beaucoup de négligences. Il est encore loin d'être résolu en Eire mais on mesurera le chemin parcouru en 22 ans, on suivra chez nous avec une sympathie et une attention particulières l'effort que poursuit la nation celtique voisine pour donner une solution aux nombreux problèmes laissés en suspens par des siècles d'abandon.

LE PLAN SHANNON et l'électrification de l'Irlande

UN PAYS LONGTEMPS MOYENAGEUX

Avant 1925, la population ignorait l'électricité, même dans les villes approvisionnées au gaz produit avec du charbon importé d'Angleterre. Il existait quelque 500 petites entreprises électriques qui fournissaient à de très petits quartiers urbains du courant sous toutes les formes possibles et imaginables. Il faut faire exception pour les Compagnies de Tramsways de Dublin et de Cork qui utilisaient des centrales thermiques consommant du charbon anglais. Cependant, même à Dublin et à Cork, l'électricité dans les maisons privées était l'exception et non la règle ; le nombre des foyers électrifiés s'élevait à moins de 40.000.

Telles étaient les conditions quand le docteur T. E. Mac Laughlin, un jeune ingénieur irlandais qui venait de terminer ses études électrodynamiques à l'étranger, vint proposer au gouvernement un plan

L'Irlande, c'est-à-dire le territoire qui est doté d'une constitution républicaine et a pour capitale Dublin, est un Etat d'environ 66.600 km² peuplé d'un peu moins de 3.000.000 d'habitants. Sur ces 3.000.000, 600.000 vivent à Dublin ou sa banlieue, 200.000 à Cork, 50.000 à Limerick et 30.000 à Waterford. Une douzaine d'autres villes dispersées dans tout le pays comptent chacune quelque 10.000 habitants. Cette dispersion, à part la capitale et quelques grands ports, est due au manque d'industries importantes et à la prédominance de l'agriculture dans le pays. Le chiffre de 55 % de la population vivant dans des fermes isolées, construites au milieu des terres qui en dépendent, montre bien cette prédominance de l'agriculture. Chaque fermier, qu'il cultive 5 ou 50 hectares, est propriétaire de son sol. La loi agraire de 1923 oblige tous les propriétaires terriens non exploitants à vendre leurs fermes ; les fermiers remboursent maintenant, après un nombre d'années déterminées, l'argent avancé par l'Etat pour l'acquisition de ces fermes.

d'équipement du Shannon, le plus grand fleuve du pays. Le problème était de vendre toute l'électricité que le Shannon serait en état de produire.

En 1925, le gouvernement décida de courir le risque, l'Electricity Supply Board (Organisation de distribution d'électricité) fut fondée et prise en mains par l'Etat avec une direction nommée par lui mais indépendante de toutes conditions politiques. L'E. S. B. fut autorisé à acheter à un prix raisonnable toutes les entreprises électriques existantes. En 1947, il reste encore 70 compagnies de faible importance qui travaillent avec l'autorisation de l'E. S. B. ; petit à petit elles seront toutes absorbées.

LES POSSIBILITES NEGLIGÉES

En Irlande, on utilise trois sources différentes d'électricité. Tout d'abord, la vieille méthode à partir du charbon importé et tout récemment d'huile lourde. Cette méthode est utilisée dans la centrale thermique de « Pigeon House » à Dublin et dans celle de Cork. L'anthracite extrait de Kilkenny et le charbon mou d'Arigna sont loin de suffire aux besoins. « Pigeon House » produit normalement le tiers du courant électrique.

La seconde source est la houille blanche. Il pleut en Irlande une moyenne de 1 m. 25 d'eau par an avec un maximum d'humidité en hiver, ce qui est un avantage. Une région montagneuse d'une altitude de 500 mètres longe la côte ; le centre du pays est en forme de cuvette dont le fond est occupé par de grands lacs ; les eaux de cette cuvette s'écoulent vers la mer par les failles de ces montagnes côtières et peuvent être facilement barrées à ces endroits ; les grands lacs forment des réservoirs naturels. Il existe deux exemples : le Shannon à Killaloe et l'Erne à Ballyshannon.

La troisième source d'électricité est la tourbe. Quinze à dix pour cent de la surface de l'Irlande est recouverte de tourbières ; on les trouve généralement dans les régions plus pauvres qui longent la côte atlantique ; les tourbières d'Allen qui s'étendent dans la plaine centrale font exception. Ces tourbières produisaient chaque année 3.000.000 de tonnes de combustible à l'usage des régions voisines ; mais depuis que la source de charbon importé est tarie, le pays tout entier a été obligé de se rattraper sur la tourbe et d'adapter ses foyers en conséquence. La tourbe est légère et encombrante à transporter et à loger ; aussi a-t-on décidé de construire des centrales thermiques à proximité des principales tourbières ; on commença par celle d'Allen.

LE « PLAN SHANNON »

Revenons à 1925. Les conservateurs et les représentants d'intérêts particuliers s'opposèrent de toutes leurs forces au « Plan Shannon ». On estimait que la demande des consommateurs absorberait la totalité de la production en 1950 seulement. On proposa donc d'abandonner les centrales thermiques en service. Le plan Shannon, présenté dans tous ses détails par les entrepreneurs, passa devant un tribunal d'experts hydroélectriques internationaux et fut admis par eux. Les travaux commencèrent aussitôt. En 1929, un canal de 13 kilomètres de longueur relia Killaloe à Ard na Crusha près de Limerick où le niveau de l'eau fut ainsi porté à celui de Killaloe ; la chute d'eau ainsi obtenue faisait 25 mètres. La centrale fut équipée de trois turbines horizontales de 30.000 chevaux chacune. Un réseau formé d'une série de boucles faites de lignes aériennes à haute tension relia Ard na Crusha à Pigeon House (Dublin) et alimenta tous les grands centres du pays où la distribution se fait partout sous 220 volts alternatifs. L'électricité est vendue environ 12 francs le kilowatt à la campagne et 4 francs dans les villes.

Un fait imprévu se produisit : la demande en électricité augmenta considérablement et la consommation prévue en 1950 fut atteinte en 1934. Les fonds engagés pour la réalisation du plan furent recouverts en 1938. Le nombre des foyers électrifiés passa de 48.000 en 1930 à 91.000 en 1934, à 145.000 en 1938 et à 248.000 en 1947. Il n'était donc plus question de délaisser les centrales thermiques de Dublin et de Cork plus longtemps, mais de les moderniser et d'équiper d'autres rivières à côté du Shannon.

Un réservoir fut créé sur la Liffey dans les montagnes près de Dublin, pour donner un appoint d'électricité aux heures de pointe et aussi pour alimenter les besoins croissants de la ville en eau. Ces travaux furent terminés en 1946 et la Liffey fut équipée en trois points différents. L'Erne est une rivière alimentée par deux grands lacs ; elle traverse la région montagneuse côtière et tombe rapidement dans la mer à Ballyshannon, en territoire irlandais ; son équipement est en cours en deux points et elle sera en état de fournir de l'électricité en 1948. Le cas de dix autres rivières est à l'étude en vue de leur équipement pour la production électrique. Par ailleurs, les travaux sont bien avancés sur les deux centrales thermiques des tourbières d'Allen.

CE QU'IL RESTE A FAIRE

Pour donner une idée de la production de l'Irlande en électricité, voici les chiffres allant du 1^{er} avril 1946 au 31 mars 1947 : 572 millions de kw. ont été produits : 375 millions viennent du Shannon à Ard na Crusha, 48 millions de la Liffey, 205 de Pigeon House et le peu qui reste de Cork.

Sous peu, nous allons disposer d'une puissance de 55.000 kw. à partir de l'Erne et de 77.000 kw. à partir de deux centrales thermiques à tourbe d'Allen. La centrale thermique de Cork utilisant du charbon ou de l'huile lourde sera équipée d'un alternateur de 30.000 kw.

A l'heure actuelle, toutes les villes et tous les villages de plus de 300 habitants sont pratiquement électrifiés. La dispersion des habitants, due à la forme que revêt l'agriculture en Irlande, fait que 1.750.000 personnes n'ont pas encore été atteintes par l'électricité, soit les 7/12 de la population totale.

Il a été décidé de mettre l'électricité à la portée de toute ferme ; les plans en ont été établis. A titre d'essai, quatre secteurs dans des régions différentes du pays, choisis en raison de leurs méthodes différentes de culture, ont déjà été équipés et les résultats sont étudiés.

La liaison entre les différentes centrales est assurée par des lignes de 110 kw. Des lignes de 38 kw. en forme de boucles relient les grandes villes entre elles ; des lignes de 10 kw. viennent se brancher sur ces dernières. A n'importe quel point, le courant triphasé de ces lignes de 10 kw. peut être transformé en monophasé pour la distribution locale et la liaison des fermes. Un petit transformateur fixé sur le poteau fournit à chaque maison du courant alternatif sous la tension standard de 220 volts. L'achèvement de ces travaux est estimé à 17.000.000 de livres, soit 8 milliards et demi de francs. Le nombre des fermes électrifiées sera de 400.000.

UN PROBLEME NATIONAL ET SOCIAL

Il est difficile de dire combien d'années demandera la réalisation de ce programme, combien de rivières devront être équipées, combien de réservoirs construits et combien de petites usines agrandies. Pour le moment, l'industrie consomme seulement 15 % de la production d'électricité ; les nouvelles industries sont encouragées à utiliser l'électricité et à s'établir dans une région autre que Dublin. Ce que l'on peut dire, c'est qu'en seize ans, six mille kilomètres de lignes de distribution ont été établis. Ce chiffre devra être plus que double. Le chiffre

récent de 500 km. de lignes à établir chaque année, devra être porté à 1.600. Egalement le chiffre du personnel devra être augmenté de 500. Ce travail est mené avec ardeur.

Au point de vue national et social, le « Plan Shannon » — comme nous continuons à l'appeler, à tort d'ailleurs, — est un facteur vital dans l'élévation du standard de vie et de santé à la campagne, dans l'augmentation en quantité et en qualité des produits agricoles et dans l'arrêt de la désertion fatale des campagnes qui se traduit souvent par l'expatriation.

O. MAC UILLIS,
Secrétaire Général
du Congrès Celtique International.

A nos abonnés des pays celtiques

Nous avisons nos amis et abonnés d'Irlande, Galles, Cornouailles, Man, etc., que pour toute question administrative concernant *Le Peuple Breton*, ils peuvent s'adresser à notre correspondant :

Tom Williams
Arfryn
Penybryn Avenue
Burry Port
Carms.

WALES

Notre correspondant reçoit notamment les inscriptions de toute personne désirant s'abonner au *Peuple Breton*. Les conditions de paiement figurent dans notre prochain numéro, mais les services sont assurés dès maintenant.

Revue de presse interceltique

Les résultats des élections municipales en Ecosse marquent un recul des travaillistes, un peu moins accentué toutefois qu'en Angleterre et en Galles. Lurs pertes nettes sont de 66 sièges ; ils perdent la majorité dans neuf conseils municipaux dont celui de Dundee. Ils se maintiennent de justesse à Glasgow.

ECOSSE

De nombreux journaux et revues d'Outre-Manche ayant accepté de faire échange avec *Le Peuple Breton*, nous serons en mesure de publier, à partir de notre numéro trois, une revue de la presse interceltique (Irlande, Galles, Cornouailles, etc.).

L'Irlande va voter

Les grèves de ces dernières semaines, en Irlande, laissent prévoir un certain malaise politique qui s'est manifesté le 29 Octobre, à l'occasion de trois élections partielles : le Fianna Fail (parti de M. de Valéra) a perdu deux sièges sur trois au profit du nouveau parti républicain qui se situe à sa gauche : « Clann na Poblachta ». Deux jours après, M. de Valéra a décidé de procéder en janvier aux élections générales.

Le succès du « Clann na Poblachta », fondé en juillet 1946, résulte d'abord des difficultés rencontrées par le gouvernement pour empêcher l'inflation, l'augmentation du coût de la vie et l'émigration en Angleterre de la main d'œuvre qualifiée. Mais on reproche surtout aux dirigeants irlandais de laisser les Anglais acheter ce qui leur plaît en Irlande, notamment les exploitations agricoles, et de ne pas soutenir avec assez de vigueur H. R. A. qui représente en Ulster l'opinion antianglaise.

Le trait caractéristique du « Clann na Poblachta » c'est donc l'opposition farouche à « l'impérialisme

anglais » ; il réclame une complète autonomie monétaire et financière pour l'Irlande, ainsi qu'une politique sociale et économique avancée. Son chef, M. Sean Mac Bride, est un ardent nationaliste dont le père a été fusillé par les Anglais en 1916.

Quelles sont les chances du nouveau parti ? Si l'on admet que le « Fine Gael » maintiendra ses positions et que les travaillistes amélioreront les leurs, le « Clann na Poblachta » ne pourrait espérer son succès que d'une défaite presque complète du « Fianna Fail ». Or, M. de Valéra jouit en Irlande d'un grand prestige personnel ; on pourrait comparer sa popularité à celle du Général de Gaulle en France, à ceci près que les qualités d'homme d'Etat du Premier irlandais sont infiniment supérieures à celles de l'ancien président du gouvernement provisoire de la France.

Reste une éventualité qui pourrait rendre fragile la position du « Fianna Fail » et que le « Sunday Times » envisageait le 2 novembre dernier : la création d'un puissant bloc travailliste-républicain.

GALLES

« DU BEURRE, PAS DE CANONS ! »

On sait qu'une campagne est engagée depuis plusieurs mois au Pays de Galles contre les empiétements du Ministère britannique de la Guerre, qui réquisitionne les terrains pour des installations militaires. Les Gallois soulignent que la proportion de territoire dont l'expropriation est envisagée est beaucoup plus considérable qu'en Angleterre et atteindrait environ 10 % de la superficie totale du pays. La dernière expropriation, portant sur 28.000 acres, vise la région de Tregaron, située au cœur du pays gallois et chère à tous les Gallois pour ses beautés naturelles et les souvenirs historiques qu'elle renferme, notamment la célèbre abbaye de Strata Florida.

Les fermiers menacés d'éviction et différents conseils locaux ont déjà élevé de vigoureuses protestations contre le projet et saisi de la question le « Groupe Parlementaire Gallois ». Le « Parti Gallois », de son côté, mène depuis plusieurs mois une active campagne contre la spoliation des bureaux de Londres. L'hiver dernier, il a organisé diverses manifestations aux endroits menacés, notamment dans

les Montagnes Noires et les Prescellys. Le 15 Octobre dernier, une manifestation s'est déroulée devant les bureaux de Cardiff du Ministère des Travaux Publics. Les manifestants exhibaient des pancartes portant des inscriptions telles que : « Nous voulons du beurre, pas de canons ! », « Bas les patentes ! Assez de réquisitions ! ». Une autre manifestation a eu lieu également à Tregaron.

LE GOUVERNEMENT TRAVAILLISTE ET LA LANGUE GALLOISE

J. E. Jones, Secrétaire Général du Parti Gallois, vient d'adresser une lettre au Ministre des P. T. T. pour attirer son attention sur le fait qu'un usager de Dolgellau s'est vu récemment refuser une communication téléphonique qu'il demandait en Gallois. J. E. Jones demande au ministre si l'initiative de l'opérateur de Dolgellau représente la politique officielle du Ministère des P. T. T. en Pays de Galles. Dolgellau est situé dans une région où le gallois est la langue habituelle de la quasi-totalité de la population.

Peuples d'Outre-Mer

Les chances négligées

Après Ferhat Abbas voici Messali...

Nous écrivions dans notre dernier numéro que les hésitations de la politique gouvernementale et notamment les insuffisances du statut algérien risquaient de renforcer le camp anti-français aux dépens des éléments modérés. Cette prévision s'est vérifiée à l'occasion des dernières élections municipales.

C'est en Algérie que les positions s'affirment avec le plus de netteté. Les élections dans le second collège ont assuré un très grand succès au « parti des libertés démocratiques algériennes » de Messali Hadj, partisan de l'indépendance totale et des solutions radicalement séparatistes : Alger, Miliana, Boufarik, Blida, Oran lui reviennent et le « parti du manifeste », qui réclame l'émancipation dans le cadre de l'Union Française, est partout en recul, sauf à Sétif, fief électoral de son chef Ferhat Abbas.

On ne saurait méconnaître l'importance d'un tel résultat qui coïncide avec une offensive générale de la Ligue Arabe à l'O. N. U. Les partis nationalistes nord-africains, allés au mouvement panarabe, viennent de déposer à Lake-Success un memorandum condamnant l'œuvre coloniale de la France. Azzam Pacha, secrétaire général de la Ligue, indiquait au même moment qu'une fois le problème palestinien résolu, les Musulmans auraient à cœur de régler la question nord-africaine ; il ajoutait — et cette appréciation excessive prouve à quel point les esprits sont aujourd'hui tendus — que « le régime colonial français est le pire dans le monde actuel ». On peut évidemment compter sur Messali, qui est en Algérie l'homme de la Ligue Arabe, pour exploiter son succès et tenter de faire porter le problème algérien sur le plan international.

Voilà, une fois de plus, le résultat d'une politique aveugle qui néglige les dernières chances, en Algérie comme au Viet-Nam ; pour n'avoir pas voulu accorder le minimum, on se trouve désormais en face du séparatisme. Ce n'est certes pas le succès du R. P. F. au premier collège — notamment à Alger — qui permettra un apaisement des esprits.

Aux Antilles, le premier collège a également voté pour les listes patronnées par le Général de Gaulle ; en revanche, à La Guadeloupe et à La Martinique, le second collège a porté ses suffrages sur les communistes qui y sont considérés comme représentant la cause de l'émancipation.

La leçon du scrutin est claire : les peuples d'Outre-Mer sont devenus majeurs et réclament leurs droits. Le gouvernement saura-t-il trouver enfin les solutions qui sauvegardent les intérêts de la France sans provoquer l'agitation et la révolte ? Nous le souhaitons, mais le temps ne travaille pas pour lui.

Dans notre prochain numéro :

Avant le recours
à l'O. N. U.

Comment résoudre
le problème tunisien
par Paul ALLAIN

De l'Atlantique au Golfe de Syrtes

Le Maghreb se cherche

Il vient de paraître à Alger un ouvrage particulièrement révélateur de l'état d'esprit des élites algériennes ; il s'agit du « Message de Yougourtha » par Mohammed-Chérif Sahli (1). Écrit dans un français excellent, dont bien des œuvres de la métropole pourraient s'inspirer, ce petit livre montre comment des Algériens, formés dans un climat de culture gréco-latine, ont trouvé dans cette éducation une raison supplémentaire de revenir à leurs traditions propres et au culte de ce « Maghreb » qui unissait les peuples du Maroc, d'Algérie et de Tunisie.

M. Sahli, dont l'érudition n'est jamais en défaut, part de cette page d'histoire que nous avons traduite dans Salluste sur les bancs du collège : « La guerre de Jugurtha ». Mais il remonte plus avant pour en expliquer la signification : il présente Carthage comme la première puissance « coloniale » installée en Afrique ; dans ce style imagé qui lui est personnel, l'auteur cherche à traduire les premiers mouvements libérateurs pour se débarrasser de ce qu'il appelle « le cancer impérialiste au flanc du Maghreb » ; c'est ainsi qu'il voit dans le Mathô que Flaubert immortalisa l'un des premiers « patriotes tunisiens ».

Bientôt, les guerres puniques affaiblissent Carthage et Masinissa, « héros maghrebin » du pays de Constantine, lance le mot d'ordre « l'Afrique aux Africains » ; parvenu à libérer un territoire comprenant toute l'Algérie actuelle et une partie de la Tunisie, il y fait régner l'ordre, le progrès et la prospérité ; c'est lui qui développe notamment les fameux « greniers à blé » de la Tunisie, si connus dans l'antiquité romaine. Mais après sa mort, les successeurs se partagent les dépouilles et il faudra attendre Yougourtha pour rendre au Maghreb sa chance politique.

Doue de qualités militaires et des aptitudes d'un homme d'Etat, il n'est pas douteux que Yougourtha ait pris pour but d'unir dans une grande Nation les populations berbères, de l'Atlantique au Golfe

de Syrtes ; déjà parvenu à grouper sous son autorité les provinces riches et peuplées de l'Oranie et de l'Algérie, il se donna pour objectif l'indépendance de tout le Maghreb. Ses victoires retentissantes, gagnées avec l'appoint de la cavalerie numide, obligèrent les Romains à traiter avec lui. Sylla inquiet résolut d'en finir par d'autres moyens ; utilisant l'arme de la trahison, il fit tomber Yougourtha dans un guet-apens, le captura et mit ainsi le terme à la résistance. Il faudra désormais attendre l'Islam pour réaliser l'unité et l'indépendance du Maghreb dans le célèbre Empire des Almohades.

Nous n'insisterons pas sur ce que M. Sahli croit devoir retenir aujourd'hui du « Message de Yougourtha » et sur certains rapprochements historiques qui ne nous semblent pas toujours d'une parfaite équité. Mais ce livre prouve que le nationalisme « maghrebin » va chercher sa justification en tous domaines. On imagine le succès et la portée des grands souvenirs qu'il ressuscite ainsi au service de sa cause.

Paul ALLAIN.

Mise au point

L'attention que nous portons aux problèmes des peuples d'outre-mer et aux sujets internationaux n'a pas toujours été comprise par nos lecteurs. Certains nous ont reproché de nous éloigner, ce faisant, des préoccupations bretonnes et de perdre des pages précieuses à l'étude de problèmes qui ne nous intéresseraient pas. C'est une tournure d'esprit contre laquelle nous avons le devoir de réagir. Nous n'avons pas le droit de nous isoler et de nous enfermer exclusivement dans nos soucis bretons. Nous répétons que nous n'assimilons évidemment pas tel problème international au problème breton ; mais nous devons suivre, dans une revue d'actualité, tous les événements de la vie du monde en les jugeant selon notre point de vue.

L'actualité internationale

L'Amérique pour de Gaulle ou Ramadier ?

Après les élections françaises, les élections municipales britanniques, en marquant l'échec des travaillistes, ont permis d'établir une constatation internationale : les peuples n'aiment pas les partis en apparence « modérés » ; les hommes comme Attlee ou Ramadier, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, ne réussissent guère devant l'opinion. Quelles leçons l'Amérique tirera-t-elle de ces deux scrutins ? Préférera-t-elle chez nous de Gaulle à Ramadier ?

La méfiance de l'Amérique rooseveltienne à l'égard du général de Gaulle est un fait d'histoire : l'ancien président des U. S. A. n'a jamais caché son hostilité à l'égard du chef de la France Libre ; dès 1941, les plus graves difficultés surgirent entre la Maison-Blanche et Carlton Garden, et c'est contre de Gaulle que la diplomatie américaine tenta d'introduire Giraud en Afrique du Nord ; mais de Gaulle disposait de soutiens politiques qui, sur le terrain français, lui permirent de s'imposer.

Les chefs américains n'ont pas changé d'idées et la sympathie ne les porte pas davantage aujourd'hui qu'autrefois vers le président du R. P. F. Les conseillers de Roosevelt sont d'ailleurs toujours en place, notamment l'Amiral Leahy, vieil adversaire de de Gaulle, et éminence grise de M. Truman. Du général, ils n'aiment pas les manières brusques, la tendance au pouvoir personnel non camouflé ; ils redoutent son autoritarisme devant le problème allemand, sa politique de centralisation et éventuellement de répression brutale en matière coloniale ; ils se demandent également quels seraient les rapports

d'un gouvernement gaulliste avec le gouvernement travailliste de Grande-Bretagne ; la France enfin ne connaîtrait-elle pas des troubles ?

Il est certain que la formule centriste de M. Ramadier ne déplaît pas à l'Amérique ; mais les gens de Washington sont réalistes ; ils savent — les élections les ont éclairés — que de telles formules ne sont pas viables et qu'elles constituent de simples procédés de transition. C'est pourquoi des hommes comme l'Amiral Leahy ne cachent pas leur opinion : à l'heure venue, c'est de Gaulle qu'il faudra choisir car lui seul, pensent-ils, pourra cristalliser l'opinion anticommuniste française. On signale déjà la présence d'émissaires du Général à Londres ; on attend également une certaine importance au séjour à Paris de M. William Bullitt et aux entretiens qu'il aurait eues avec l'état-major R. P. F. peut-être même avec de Gaulle...

Cette intervention à peine voilée d'un pays dans la vie politique d'un autre pays à quelque chose de choquant, bien que l'opinion finisse par la trouver naturelle ; comme nous sommes loin de cet esprit fédéraliste international où chaque individualité nationale doit être scrupuleusement respectée ! Les « Grands » ne permettent plus aujourd'hui à leurs comparés que des parades dont ils règlent l'ordonnance. M. Siegfried avait bien raison de les comparer, l'autre jour, à ces dieux de l'Illiade qui combattent derrière les guerriers, les encouragent et les excitent ; on ne les voit pas, mais ils décident seuls du sort de la bataille.

(1) Imprimerie Générale, 14, rue Géricault, Alger. — 80 francs.

A propos d'une campagne du "Monde"

La Suisse opprime-t-elle ses minorités ?

« Le Monde » est un journal dont nous sommes loin de partager les idées et la manière de voir ; mais sa lecture a quelque chose de reposant dans une époque où la presse française, cédant trop souvent aux formules américanisées, semble faire appel aux nerfs plutôt qu'à l'intelligence. Nous reconnaissons sa tenue ; nous apprécions généralement le sérieux de ses chroniques et la solidité de ses informations.

Pourquoi faut-il que M. André Chastain ait eu l'idée d'y publier les jours derniers un curieux article intitulé « Séparatisme jurassien » ? Cet article a d'ailleurs choqué d'autres lecteurs que nous puisque nous avons lu une mise au point dans un numéro suivant.

UN REQUISITOIRE MALADROIT

M. Chastain est donc parti en guerre contre les cuitorites bernoises qui auraient écarté la candidature d'un Jurassien de minorité romande, M. Mœckli, au poste de directeur des travaux publics du canton de Berne. Si la chose est exacte — et si la raison de cette opposition réside dans le fait que M. Mœckli appartient à cette minorité — nous sommes les premiers à protester. Nous rappellerons toutefois à l'auteur de l'article qu'il convient de garder sur un tel sujet une grande mesure et beaucoup de prudence ; nous lui signalons ce qu'il peut y avoir de maladroit dans son réquisitoire contre les méthodes « centralisatrices » de la Suisse. Dangereux sujet dont la plupart de nos confrères feraient mieux de se garder ! « Le Monde » fait sans doute preuve parfois de compréhension à l'égard du fédéralisme mais cette attitude lui donne-t-elle le droit de vouloir, à partir de Paris, donner une leçon à la Suisse ? Nous sommes ici bien placés pour sourire de l'indignation dont frémit le rédacteur bien intentionné de ce journal devant les ten-

dances d'absorption culturelle et de tyrannie linguistique que l'on pratiquerait en Suisse. M. Chastain ignore sans doute le cas de la langue bretonne car sinon comment expliquer qu'il veuille faire un cours de bilinguisme à nos voisins ? ne pourrait-il craindre, à bon droit, qu'on lui riposte de l'autre côté des monts par l'apologue de la paille et de la poutre ?

Et nous voyons ainsi, un grand journal de Paris soutenir, en termes à peine voilés, un « séparatisme » que l'on aime évidemment mieux chez ses voisins que chez soi :

« Menacés d'être absorbés culturellement et économiquement, les Jurassiens opposent une résistance que l'on souhaiterait moins intermittente et moins prompte à s'abandonner. L'émotion provoquée à Délémont et à Porreny par l'affaire Mœckli serait-elle éphémère ou, au contraire, allons nous assister au réveil d'un mouvement autonomiste qui, ne l'oublions pas, compte des partisans ? S'ils veulent sauver leur langue et leurs libertés, les Jurassiens feront bien de ne pas trop compter sur le temps, car le temps ne travaille pas pour eux ».

Que penserait-on au « Monde » si la « Gazette de Lausanne » s'emparait, en termes analogues, de notre propre problème linguistique pour épauler le séparatisme breton.

Cette querelle nous paraît d'autant plus mal venue que nous nous contenterions, en Bretagne, des mesures de tolérance linguistique pratiquées en Suisse. Car dans ce pays de quatre millions d'habitants on parle et on enseigne quatre langues officielles différentes.

L'une d'elle, précisément, le romanche n'est parlée que par environ 42.000 habitants groupés dans le canton des Grisons. Sa sauvegarde, qui paraît difficile, a fait l'objet, il y a quelque temps, d'une fort intéressante étude parue dans La *Revue Zürcher Zeitung*, dont voici l'essentiel (1) :

COMMENT LA SUISSE CONSIDERE UN PROBLEME LINGUISTIQUE

« La protection des minorités, âme et substance de notre régime fédéral, ne peut s'exercer si la majorité culturelle, confessionnelle ou linguistique ne renonce pas, naturellement et généreusement, aux avantages qui lui confère un pouvoir d'absorption plus grand... La joie que nous donne notre communauté fraternelle ne peut exister, on l'a vu à plusieurs reprises, lorsque l'un de ses membres dé-
périt.

Avec une exaltante unanimité, le peuple suisse a reconnu le romanche comme sa quatrième langue nationale, l'insérant dans la constitution fédérale... Le double devoir lié à cet acte généreux a depuis été réalisé : la Confédération s'est occupée d'avantage, dans ses actes législatifs, de la quatrième langue nationale, et les Romanches ont repris courage, donné une nouvelle impulsion à la renaissance, déjà commencée, de leur langue.

Mais on doit redoubler d'efforts des deux côtés, puisque l'ilôt linguistique rhéto-roman doit résister à la pression de l'allemand au nord et de l'italien au sud. Le tragique de la situation saute aux yeux : les 40.000 Romanches, entièrement laissés à eux-mêmes dans le domaine culturel et linguistique, ne possédant pas derrière eux le fonds de culture d'un peuple comptant des millions d'habitants, vivent leur existence, comme gardiens des cols alpins et des splendides richesses naturelles conditionnées par la civilisation d'argent et d'esprit étrangers. Ce n'est pas par l'isolement, mais par le maintien fidèle et obstiné de la langue maternelle, au milieu d'une tour de Babel, que peut nous être conservé ce qui a duré plus d'un millénaire. »

METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR SAUVER LE ROMANCHE

« Cette constatation était si alarmante, que la « Lia Rumantscha », union de toutes les associations rhéto-romanches, s'est décidée à l'action directe dans les villages les plus menacés, — qui comptent environ 12.000 habitants. — Cette action à longue échéance a débuté par la création d'écoles maternelles. La constatation, sans doute exacte, que c'est avant tout l'enfant d'âge pré-scolaire qui décidera du sort du romanche, que le combat contre la « déromanisation » doit donc être mené bien avant l'école, fit naître plus d'une douzaine de foyers romanches dans le cadre des jardins d'enfants ; — autant s'attendent. Des modifications aux plans de l'enseignement primaire dans les zones linguistiquement malades, doivent aider à poursuivre l'œuvre

entreprise au degré le plus élémentaire. La vie nouvelle donnée au théâtre populaire romanche doit avoir sa part dans le renouveau de la langue, et aider à surmonter les complexes d'infériorité des vieux Romanches ; une attention plus grande doit être donnée au mot imprimé, qu'il s'agisse de dictionnaires, de livres pour la jeunesse, d'ouvrages d'identification, de recueils de chansons, etc... »

Cette action salvatrice nécessite des ressources supplémentaires qui, dans la situation actuelle, ne peuvent être procurées que par une participation plus forte de l'Etat. C'est pourquoi la « Lia Rumantscha », agissant au nom de l'intérêt roman, a adressé une pétition au Conseil Fédéral, lui demandant d'élever la subvention fédérale annuelle de 20.000 francs à 70.000 francs. En même temps, le canton des Grisons doit élever la sienne de 10.000 à 30.000 francs.

Quand donc trouverons-nous, dans la presse parisienne, et près de nos pouvoirs publics, autant de sollicitude pour sauver le breton qui est la langue, non pas de 42.000, mais d'un million et demi de citoyens français ?

YVES BRIAND

(1) « Un domaine linguistique menacé : le rhéto-roman ».

Fédération Revue de l'Ordre Vivant

Extrait du sommaire
du Numéro 34 (Novembre 1947)

- A propos du Centenaire de Georges Sorel, par Pierre Andreu, Daniel Halévy, Robert Aron, Gilbert Maïce.
 - L'Europe a besoin de la Commune, par Henri Bruggmans.
 - Tâches concrètes des Fédéralistes, par Miss Josephy.
 - Le problème breton, par Joseph Maëzray et les chroniques habituelles.
- Chaque mois : le numéro 30 francs.
9, rue Aubert, Paris (9^e), C. C. P. Paris 5923-09.
Abonnement (jusqu'en 31 décembre) : France : 200 francs par an ; Etranger : 250 francs par an.
(Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande.)

Sur la route du Grand Nord

Les Iles Féroé obtiennent l'indépendance

Le monde entier a appris la naissance d'une nouvelle cellule européenne par la proclamation des résultats des élections aux Iles Féroé, jusqu'alors département danois.

C'est M. Kristensen, premier ministre danois, qui annonça les résultats officiels :

Pour l'indépendance 5.633 voix

Pour le maintien de l'union avec le Danemark 5.558 voix

Bulletins blancs ou nuls 377 voix

Il déclara ensuite : « *Le Danemark déplore le résultat de ces élections, mais il le respectera et ne s'opposera pas à l'indépendance des Iles Féroé.* »

Depuis, il y a quelques jours, le gouvernement danois a établi un *modus vivendi* avec les Féringsiens, qui, s'ils n'obtiennent pas une complète sécession (impossible à cause de la crise internationale) jouissent désormais de l'autonomie la plus absolue.

UNE POPULATION DE PECHEURS

Ces îles, qui attirent aujourd'hui l'attention du monde, sont généralement ignorées des Celtes qui les comptèrent jadis au nombre de leurs possessions. Perdues dans l'immensité de l'Atlantique Nord, connues surtout des marins qui les fréquentent, les îles Féroé forment un archipel de 1.399 km², composé de 18 îles, dont 17 habitées par une population globale de 26.000 âmes, parmi lesquelles 3.200 sont groupées dans la capitale : Thorshavn, port principal de l'île Stromø. L'archipel est situé exactement au nord de l'Ecosse et à mi-chemin entre la Norvège et l'Islande. Des services réguliers par mer la relient au port écossais de Leith (800 km) et à ceux de Bergen (650 km) et de Reykjavik (1.000 km).

Très montagneuses et très escarpées (768 m.) les Féroé recèlent un peu de houille, de fer et de cuivre que l'on exploite, mais la richesse principale est la pêche, pratiquée par les rudes marins féringsiens qui vont, dans de magnifiques petits côtes d'excellente tenue à la mer, deux fois par an, jusqu'au Groenland, au Svalbard et à Björn Oya (Spitzberg et Ile aux Ours) capturer les harengs, fletans, eglefins et morues, ensuite entreposés dans le grand frigorifique de Tuersaa. La chasse aux oi-

seaux de mer et l'élevage des moutons sont leurs autres occupations.

Cette vie rude, dans un archipel presque oublié du monde, a favorisé un actif sentiment de cohésion parmi la population d'origine norvégienne qui se nomme « norrøn ». Au cours de l'histoire, la création du Royaume de Norvège indépendant de ceux du Danemark et de la Suède, puis le statut d'autonomie de l'Islande, en 1818, devenue indépendante en 1944, avait depuis longtemps réveillé le sentiment national de la population féringsienne.

DES ANTECEDENTS CELTIQUES...

Primitivement occupée par une population celtique, l'archipel des Féroé fut colonisé dès 870 par les Vikings venus de Norvège. La population celtique indigène — dans la mesure où elle n'avait pas gagné l'Ecosse devant l'envahisseur — se mêla dès lors très lentement aux conquérants, eux-mêmes plus occupés à subvenir à leurs besoins sur ces rudes îlots, qu'à éliminer les autochtones. Aussi, de nos jours, n'est-il pas difficile de retrouver, parmi les pêcheurs de l'île de Suderø, en particulier, des individus au type celtique caractéristique. Cependant, gardons-nous de surestimer ces restes de l'ancienne Celtie : actuellement les Féroé sont norvégiennes de type, de tempérament et d'avenir.

Possessions norvégiennes dès le IX^e siècle, dotées d'un gouvernement local, le « Thing », christianisées vers l'an 1000, les Féroé devinrent évêché suffragant de Nidaros (Trondheim) et furent, durant quatre siècles, un des plus brillants centres culturels du Grand Nord.

La décadence intellectuelle vint avec la réforme protestante. Un monopole commercial instauré en 1578, au profit du Roi de l'Union Nordique, acheva de ruiner l'archipel, réduit à payer des impôts sans profit et incapable de commencer à la suite de l'interdiction de posséder une flotte particulière. (Comparez avec la même ordonnance britannique vis à vis de l'Irlande, prise par Cromwell).

La paix de Kiel, en 1814, attribua l'archipel au Danemark, qui le dota d'un organisme administratif semblable à celui du royaume danois. Une protestation des Féringsiens, en 1852, leur valut un Landting local ayant le droit de déposer des propositions de lois spéciales aux îles Féroé.

LE MOUVEMENT FERINGIEN

C'est de cette date que débute le nouvel essor féringsien. Quatre années plus tard, la malencontreux monopole de 1578 était aboli, 9.000 personnes composant la totalité de la population féringsienne, eurent désormais la possibilité de bâtir leur vie à leur guise ; en moins de cent ans, la population augmenta de près de 300 pour 100. Délaissant l'élevage de moutons une telle latitude dans un pays dénué de forêts protectrices, les hommes se tournèrent vers la pêche qu'ils apprirent très rapidement. Mais au lieu de changer brutalement leurs habitudes, les Féringsiens s'adaptèrent aux nouvelles possibilités et les pêcheurs restèrent possesseurs de biens à terre, comme nos marins thoniers en Bretagne qui connaissent de ce fait une aisance et une stabilité que n'ont pas les marins-sardiniens ayant rompu avec toutes les attaches de la terre.

Naturellement, la renaissance culturelle devait aller de pair avec l'essor économique (Vérité que les défenseurs de la Bretagne semblent avoir ignoré jusqu'à maintenant). La langue danoise, importée par le clergé et favorisée par le traité commercial, ne put supplanter le vieil idiome scandinave pourtant interdit à l'école et tombé depuis longtemps au rang de « patois » oral. A la fin du XIX^e siècle, en 1890, Joannés Patursson fonda une Union Patriotique, sous le nom de « Forøyingggafelag », qui s'attacha au développement du folklore issu des vieux chants du Moyen-Age et des ballades épiques apparentées aux « Sagas » d'Islande, ainsi qu'à l'annoblissement de la langue féringsienne elle-même remise en honneur. Dès 1920, l'auteur national A. Djurhuus connaissait la gloire dans tous les cercles littéraires scandinaves.

Fait notable, ces novateurs envisagèrent l'emploi simultané et concurrent du féringsien et du danois, de façon à développer la culture générale des insulaires et favoriser leurs contacts avec le monde. L'étude de l'histoire et de la langue fit ensuite place aux questions économiques. Sur le plan politique, un parti national local fut fondé en 1906, en protestation contre les mesures de danification. Les amis du Danemark se groupèrent de leur côté en un parti d'union danoise et depuis ce jour la vie politique de l'archipel prit un aspect vraiment local et national. Naturellement, toute une série de faits furent diversement interprétés selon les idées de chacun. C'est le cas de la si importante question de la fréquentation des eaux groenlandaises (donc danoises) pratiquement interdites aux pêcheurs féringsiens, pour qui elles sont cependant d'importance primordiale. Nous laissons aussi de côté les manifestations symboliques patriotiques qui animèrent

en leur temps les chroniques danoises plus ou moins sincèrement inspirées. Tout ceci devint d'autant plus ardent que depuis 1930 les « révisionnistes » féringsiens groupaient le tiers des habitants de l'archipel.

UNE HEUREUSE SOLUTION

En 1940, les troupes de marine britannique débarquèrent et occupèrent l'archipel dont la position stratégique faisait une excellente base d'observation contre les mouvements des sous-marins de Doenitz qui partaient de Kiel pour rejoindre les côtes bretonnes et leurs bases de sous-marins de St-Nazaire, Lorient et Brest, d'où ils repartaient à l'attaque des convois anglo-américains.

Il est incontestable qu'au contact d'occupants nouveaux, l'esprit féringsien se renforça. Les élections de 1945 montrèrent au Danemark que l'autonomie complète était pour le moins de rigueur. La nouvelle chambre danoise comprit trois députés féringsiens au lieu d'un seul. Le pavillon national, jusque là proscrit, remplaça le « Danebrog » et la langue féringsienne devint officielle avec le danois. Enfin, le gouverneur danois fut remplacé par un conseil de sept féringsiens dont trois furent élus par le groupe extrémiste « Folkeskokken ». Aussi fut-il rapidement question de la valeur exacte des rapports avec le gouvernement danois.

Il y a lieu de remarquer, dans cette intéressante affaire de renaissance scandinave, que la lutte politique n'a jamais été comprise par le Danemark comme dirigée contre lui. Bien au contraire, sa large compréhension n'a pas peu contribué à une part à l'indécision de nombreux féringsiens et finalement à l'accord total de bonne foi.

Cette heureuse solution prouve combien la compréhension est source de bonheur dans les rapports internes des citoyens d'un même Etat aux sentiments et aux nécessités parfois divergentes. Cette compréhension va permettre à la jeunesse féringsienne, adaptée à l'économie la plus moderne, de poursuivre l'étude et l'épanouissement de la civilisation propre de l'archipel, sans une seule pensée amère vers son ancienne capitale : Kobenhavn.

C'est la seule constatation que veut retenir « Le Peuple Breton », heureux de contribuer à la connaissance du dernier né des groupements humains constituant l'Europe du XX^e siècle.

La réadaptation de la Bretagne à une économie rationnelle, pourrait fort bien amener les équipages morutiers d'Islande à faire escale à Thorshavn et nouer les liens d'une solide amitié basée sur la fraternité des gens de mer, et la sympathie du peuple breton pour les « norrøn ».

G. LE HUEDEZ.

Un organisme inoffensif : l'U. N. E. S. C. O.

La seconde session de l'U.N.E.S.C.O s'est ouverte le 8 novembre à Mexico. C'est M. Jacques Maritain, ambassadeur de France, chef de la délégation française, qui a prononcé le discours inaugural. Les débats se déroulent jusqu'ici dans la plus grande sérénité...

Les après-guerre se ressemblent singulièrement ; non seulement par leur bilan de ruines et de deuils, mais par leur cortège d'illusions. C'est ainsi qu'on a construit l'O. N. U. en reprenant les vieux espoirs défraîchis de l'ancienne S.D.N. Mais l'après-guerre de 1945 possède sa création originale dans cet organisme culturel qu'on appelle l'U.N.E.S.C.O et qui groupe toutes les nations, non plus pour discuter de leurs intérêts politiques, mais des problèmes intellectuels et moraux des temps présents.

« Les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes ; c'est dans l'esprit des hommes que doivent être édifiées les défenses de la paix », ainsi commençait le Préambule de la Convention élaborée par la première conférence de l'U.N.E.S.C.O. réunie à Londres en 1945. Il définissait l'un des buts essentiels du nouvel organisme : développer la compréhension internationale par le rapprochement des esprits. Noble et séduisant idéal qui n'empêcherait d'ailleurs les guerres que dans la mesure où elles sont l'œuvre des peuples et non de leurs gouvernants.

Quoi qu'il en soit, au bout de deux années d'activité, le bilan de l'U.N.E.S.C.O ne semble guère, sur ce point, encourageant. Les pèlerins de la paix en sont encore à la période des enquêtes, et l'année 1947 se trouve consacrée à une « enquête préliminaire sur l'enseignement que donnent les différents Etats membres en matière de coopération internationale ».

L'U. N. E. S. C. O trouvera-t-il plus de bonheur dans la seconde partie de sa mission qui est de « détruire tout ce qui empêche les individus d'accéder au savoir et de faire progresser la culture et l'éducation ? » En ce domaine, les projets consistent à voter des motions de sympathie aux pays

dont les établissements d'enseignement ont été détruits, à grouper dans un service central « tous les renseignements concernant les techniques nouvelles d'enseignement » et à les diffuser parmi les Etats membres, à tenter, enfin, de grandes expériences pédagogiques à Haïti, en Chine et en Afrique Orientale Britannique.

Pour mener à bien ces lointaines expériences, de nombreuses conférences ont eu lieu. Au cours de l'une d'entre elles, en avril dernier, il a été décidé que l'éducation de base devait être apportée aux « communautés où la pauvreté, la maladie et l'ignorance constituent une menace pour le progrès humain et la compréhension entre les peuples. »

Le dernier grand projet de l'U.N.E.S.C.O prévoit la création d'un Institut international de coopération scientifique en... Amazonie hyléenne « qui systématisera toutes les recherches concernant cette immense région du monde de sept millions de kilomètres carrés, à peu près inconnue. »

Cet aperçu donne une idée du rôle de l'U.N.E.S.C.O. Ses dirigeants durent être bien surpris en recevant, cette année, une invitation à patronner une grande manifestation celtique et bretonne : quel personnage terre à terre et quel mauvais plaisant pouvait donc songer à les faire descendre de leurs préoccupations « hyléennes » ou autres pour les prier d'examiner, en France même, le cas d'une population d'un million et demi d'habitants qui ne sait encore ni lire ni écrire dans la langue qu'elle parle tous les jours ?

Mais ne soyons pas injustes : à côté de l'O.N.U., l'U.N.E.S.C.O a du moins le mérite de rester, à peu près, inoffensif...

Louis ORVEN

Dernière heure

Une délégation bretonne au Congrès Fédéraliste Européen

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de « l'Union Européenne des Fédéralistes », dont le siège est à Genève, une invitation à constituer, dans le cadre de la représentation française, une délégation bretonne qui participera aux Etats Généraux européens de Pâques 1948 à La Haye.

Nous acceptons cette invitation et nous reviendrons dans le prochain numéro tant sur son importance que sur les problèmes d'organisation qu'elle pose. Nous allons prendre en particulier contact avec les délégations irlandaise, galloise, etc., afin d'étudier les moyens d'assurer, à cette manifestation internationale, une véritable représentation des peuples celtiques.

Dans notre prochain numéro :
L'achèvement de l'unité ukrainienne
Destin de l'Ukraine Subcarpathique
par Pol LE GOURRIÉREC

Le Canada modifie sa Constitution

Auguste Viatte dans « Le Monde » du 20 octobre rend compte des modifications récentes de la législation qui définit les rapports du dominion nord-américain avec la couronne britannique :

« Le terme lui-même de *déminion* disparaît ; il est remplacé par le mot « Canada », et le roi est désigné comme « roi du Canada ». Le gouverneur général devient un personnage uniquement représentatif qui signe les lois ; en cas de décès ou d'absence, il est automatiquement suppléé par le juge en chef de la Cour suprême. Les lois canadiennes ne seront plus transmises à Londres, sinon à titre d'information bienveillante. Et dans l'examen des recours en grâce, le représentant du souverain n'aura plus à considérer « les intérêts de l'empire ».

Cette émancipation s'insère dans le mouvement qui a progressivement détendu les liens entre la métropole et ses fondations lointaines. Une subordination paraît anachronique au moment où l'Inde reçoit le contrôle intégral de son sort, où l'Irlande a pu traverser la guerre mondiale sans y prendre part malgré les bombardements de Londres. A bien des égards, c'est la Grande-Bretagne, appauvrie, mal nourrie, qui dépend aujourd'hui physiquement de ses anciens sujets et de leur bonne volonté.

Déjà, au printemps, les passeports canadiens avaient remplacé la désignation de « sujet britannique » par celle de « citoyen canadien », et une émission spéciale de timbres-poste avait illustré ce fait. L'adoption d'un drapeau national, décidée en principe il y a longtemps. — L'Inde, l'Irlande ont bien leur — n'est retardée que par des controverses sur l'emblème à choisir. Et chaque année voit augmenter le nombre des capitales où le Canada entretient ses propres missions diplomatiques. Ira-t-on plus loin ? »

Point de vue nationaliste

Je suis heureux qu'un lecteur d'Avel an Tre'h ait trouvé quelques critiques à faire à propos d'un article paru dans cette revue, car la réponse de Lanhro permettra de préciser les idées sur les « droits » de la Bretagne (1).

On a parlé des « droits » de la Bretagne avant que le nationalisme fut apparu, mais c'est sur le contenu du mot que régionalistes et nationalistes se sont séparés car le droit de la Bretagne, pour les régionalistes, était subordonné à l'intérêt français : on prônait ainsi l'enseignement du breton pour enrichir le patrimoine français.

C'est contre cet arbitraire de l'intérêt français que se sont dressés les nationalistes. Car la France pouvait définir cet intérêt comme elle le voulait et les militants bretons devaient constater que, pour rester Français, il leur fallait accepter tous les caprices de l'autorité centrale. Si d'ailleurs un citoyen français doit tout sacrifier à la France, même sa vie, ne devra-t-il pas aussi renoncer à bien d'autres choses... sa langue, par exemple, dès que le Gouvernement l'estimera nécessaire. On comprend le cas de conscience des militants bretons quand l'opposition d'intérêts entre la France et la Bretagne est devenue évidente. A ce moment, le nationalisme leur est apparu comme justifiant leur volonté *inconditionnelle* de sauver la Bretagne, leur unique patrie.

Ce nationalisme était purement subjectif. Non que le militant breton ait négligé les preuves objectives d'une antio bretonne dans le passé ; mais il ne cherchait à justifier sa foi qu'après coup. En réalité, les nationalistes bretons n'ont jamais voulu prouver l'existence d'une nation bretonne ; le mouvement ou la vie ne se démontrent pas ; ils se contentent. Il arrive pourtant que certains soient touchés par les preuves « objectives », mais pour de-

venir nationalistes, ils devront faire un acte de foi en la Bretagne.

Pour ma part, je ne vois pas d'autre moyen de sauver la Bretagne : tant que les Bretons n'auront pas opté pour elle, notre lutte sera vaine. Il est possible de ne pas croire que la Bretagne constitue actuellement une nation. Je crois simplement qu'elle a le droit de le redevenir. Il me suffit de vouloir lui restituer cette dignité pour être nationaliste breton.

Il ne s'agit d'ailleurs pas de présenter nos revendications au nom de la nation bretonne à laquelle il est permis de ne pas croire, mais au nom des citoyens des cinq départements de l'Extrême Ouest de la France. Nous nous basons sur la règle de la démocratie et sur le droit des hommes à se grouper selon leur bon plaisir. Nul besoin pour admettre cette règle, de croire à la nation bretonne ; il nous suffit de prouver à la population bretonne où est son intérêt.

En somme, ce n'est pas la Bretagne, mais les Bretons qui ont des droits. Je sais bien que les nationalistes croient à l'existence d'une nation bretonne ayant son droit à la vie. Mais ici nous sortons du domaine des faits pour entrer dans celui de la foi. Car, en politique, seule compte — et constitue le droit — la volonté efficace des hommes d'imposer leur demande.

Et s'il est bon aux nationalistes de s'unir provisoirement à des partis qui ne croient pas au droit absolu de la Bretagne, il leur est aussi nécessaire de savoir qu'ils ne réaliseront leur idéal que lorsqu'ils auront convaincu leurs compatriotes de leur devoir de considérer la Bretagne comme leur patrie. Autrement, mieux vaudrait pour eux dès maintenant s'abstenir de lutter.

Yves-OLLIVIER.

Dans notre prochain numéro :

Nationalisme et idéologie internationale

Livres et revues

Martha du Prisonnier

par ALAIN GUEL. — Editions Robert Laffont, Paris. — 185 francs.

Alain Guel, écrivain breton, vient de publier son premier roman ; et bien que la Bretagne n'y soit pas citée, bien que le seul lien de ce livre avec notre pays consiste, en apparence, dans l'origine bretonne du héros principal, c'est une œuvre dont la tonalité celtique est évidente dès les premières lignes. (Œuvre sombre, au demeurant, et qui rejoint la grande préoccupation du destin humain.

Le thème est simple, imprévu, un peu « scandaleux » et, au fond, sans grand intérêt : les amours d'un prisonnier français et d'une femme allemande ; mais ce thème est dépassé de cent coudées par le talent d'Alain Guel qui trouve dans cette médiocre histoire, l'occasion d'un roman non pas psychologique, mais métaphysique.

« Il a emmené captive la captivité » ; cette phrase de Saint Paul, placée en exergue, diminue la portée de l'étude, plus qu'elle ne la définit. Car le prisonnier ne trouve pas tellement l'occasion, dans sa victoire amoureuse, de dominer sa captivité et, psychologiquement, de s'en libérer ; beaucoup plus se libère-t-il de sa condition d'homme et, par l'amour interdit et insolent, gagne-t-il le moyen d'affirmer pour lui-même qu'il reste maître de son destin, malgré et contre toutes les lois humaines.

Œuvre d'une réelle profondeur et dont le style « biblique » accentue encore les résonances. Elle révèle, en tout cas, un talent qui est bien de chez nous. Dès son premier livre, Alain Guel se classe parmi les meilleurs romanciers bretons.

TIR NA N'OG

Le numéro 5 de *Tir na n'og* — revue rédigée entièrement en breton — vient de paraître sous la forme d'un copieux cahier (1). Il contient notamment treize pages de notes et d'informations sur les activités bretonnes et celtiques qui se sont déroulées au cours de l'été dernier. Nous conseillons vivement sa lecture à tous ceux qui désirent se faire une idée des manifestations galloises et irlandaises de juillet et août 1947.

(1) La direction de la revue nous demande de rappeler à ses abonnés qui ont trouvé une formule de mandat-charge dans leur numéro, de bien vouloir régler d'urgence leur réabonnement, 250 fr. C.C.P. 68408 Rennes. R. Huon, Rond ar Roc'h Lannion.

PENHOAD

par Alain de CORNOUAILLE. — Editions Spes, Paris. — 240 francs.

Alain de Cornouaille, dont le pseudonyme abrite une ardente et forte personnalité de l'émigration bretonne, vient de publier son premier roman. C'est un œuvre considérable de 440 pages, dont l'action, comme dans un drame classique, se déroule en quelques heures. Le moindre mérite de l'auteur n'est pas de nous tenir en haleine parmi les péripéties d'une « crise » psychologique où s'opposent en si peu de temps — et à travers querelles, coups de théâtre, discours et discussions — deux conceptions de la vie bretonne à la campagne : l'ancienne et la nouvelle, ou, plus exactement, la traditionnelle et la moderniste ; Alain de Cornouaille possède un talent de conteur et réussit dans le dialogue : les premiers chapitres, à notre avis, les meilleurs, en donnent témoignage, et notamment cette soirée de veillée familiale, dominée par la figure étrange de l'oncle Kaour.

Mais la mission d'Alain de Cornouaille dépasse celle du romancier ; il n'a pas écrit ce livre comme un essai littéraire ; il en a fait une arme qu'il met au service de ses idées. C'est un roman à thèse qu'il nous présente. Thèse trop absolue à notre gré, car nous n'attachons pas la même importance que l'auteur à toutes les vieilles habitudes qui s'en vont ; il en est, certes, que nous regrettons avec lui, d'autres que le progrès et la marche du temps obligent à sacrifier. Mais quelle éloquence, lorsqu'il défend la langue et les droits de la Bretagne, par la bouche de ses héros !

« Nous, les Bretons, nous sommes atteints comme les autres au char du pays, au char de la France, et, à notre tour, nous passons au limon, dans la paix, pour les impôts et la caserne, dans la guerre, pour verser notre sang sur les champs de bataille. Nous ne rechignons pas devant le Devoir, et nous en avons donné des preuves. Cela, c'est le joug entre les cornes, le collier au cou et le mors entre les mâchoires. Rien à dire. Mais la muselière sur la bouche. Non. Nous n'en voulons pas... »

Le livre d'Alain de Cornouaille intéressera tous ceux qui se penchent sur le problème breton, même s'ils le considèrent avec une optique différente. *Penhoad* restera, par ailleurs, un témoignage sur la vie paysanne en Bretagne dans « l'entre-deux guerres ». Et l'auteur, dans sa préface, nous laisse déjà espérer une suite à *Penhoad*.

Dans notre numéro de Décembre :

La langue bretonne et ses combats

Tribune libre

Le premier numéro du *Peuple Breton* nous a valu de nombreuses lettres ; nous demandons à nos lecteurs de nous écrire, même si nous ne pouvons répondre individuellement à toutes leurs lettres. Cette tribune est la leur : qu'ils nous fassent connaître leur point de vue tant sur la revue que sur les problèmes politiques, économiques, sociaux, etc., susceptibles de nous intéresser. Il va de soi que les idées exprimées dans cette tribune ne sauraient engager la direction.

Voici une lettre reçue d'un abonné du Sud-Finistère :

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous écrire pour vous exprimer mon étonnement à la lecture de l'article « Nation, Peuple, Province ? » Je pensais qu'après les bouleversements auxquels nous venons d'assister, qu'après surtout une telle « mise à nu » des valeurs morales et autres qui régissent les rapports de peuple à peuple, ce vieil artifice du « droit des peuples

etc... » était quelque peu défraîchi. Pas du tout ! Il semble que certains veuillent axer le problème breton là-dessus, comme si l'on vivait une ère de justice et de bonté.

Et puis même ! Imaginons le gouvernement subitement illuminé par le *St Esprit* et devenant compréhensif ; il vous faudrait tout de même, cher correspondant, l'assentiment populaire. Etes-vous sûre aujourd'hui de contrôler entièrement cette volonté populaire sacrée entre toutes ?

A mon avis, le problème est plus complexe. Dites plutôt : « Il y a un peuple qui, abandonné, trahi par la majorité des ses élites et quelque peu exploité par elles, se débat au milieu de problèmes qu'il ne peut résoudre seul » vous serez plus réaliste. Et c'est justement en neutralisant les premiers, étudiant et solutionnant les seconds que nous, nationalistes, nous nous justifierons à ses yeux et gagnerons sa confiance. C'est beaucoup plus efficace que de développer des points de juridiction internationale ou de crier « au grand méchant loup ».

AUX AMIS DU PEUPLE BRETON

La hausse des prix que le gouvernement ne parvient pas à enrayer, nous oblige à revoir nos tarifs d'abonnement. Nos frais d'impression ont, en effet, considérablement augmenté d'un mois sur l'autre, par suite de la hausse du papier, de l'électricité et des salaires. À partir de ce numéro, l'abonnement minimum est porté à 300 francs. Nos amis comprendront que notre premier devoir est d'assurer une situation financière sans déficit. Nous leur demandons de nous accorder le plus large soutien.

Nous suggérons à ceux de nos amis qui le peuvent de nous adresser des « abonnements de propa-

gande » à 150 francs, qui nous permettraient de faire un service de trois numéros à telle personne qu'ils nous indiqueraient. Il serait intéressant que nous puissions, en particulier, adresser « Le Peuple Breton » à des cultivateurs disposant d'une influence autour d'eux ; c'est dans les milieux ruraux que l'idée bretonne doit avant tout progresser.

Nous rappelons que tous les fonds doivent être versés au compte courant de la revue ; aucun mandat ne doit être adressé avec la mention « Le Peuple Breton », en raison des difficultés d'encaissement ; il convient, dans ce dernier cas, de mettre le mandat, *nominalement*, à l'adresse du directeur.

A nos propagandistes

Primes d'abonnement jusqu'à 1650 fr.

Le prodigieux succès du premier numéro du *Peuple Breton* ne doit pas provoquer un ralentissement dans la propagande. Notre revue doit dépasser les 500 abonnés et nous donnons pour objectif à nos amis de lui trouver en trois mois ses mille abonnés. Sa vie matérielle sera dès lors assurée de façon définitive et des améliorations importantes pourront être envisagées dans la présentation... en attendant la formule hebdomadaire que nous souhaitons tous.

A toute personne qui nous procurera un nouvel abonné, nous proposerons comme prime l'un des ouvrages suivants, qu'il recevra gratuitement en nous précisant son choix :

An Aotrou Bimbochet e Breizh..... gant Roparz Hémon
Kleier eured.....
Dremm an Ankou..... gant Abeozen
Hervélna Geraouell.....
An ti Satanazet..... gant Jakez Riou
(skeudennou gant P. Péron)

A toute personne qui nous procurera trois abonnés, nous enverrons au choix l'un des deux ouvrages suivants, récemment parus :

La langue bretonne et ses combats, par Roparz Hémon.

Le problème breton et la réforme de la France, par Joseph Martray.

A toute personne qui nous procurera cinq abonnés, nous enverrons au choix :

Le vieux Brest à travers ses rues, par L. Delourmel.

La Presqu'île de Crozon, par G.-G. Toudouze.

Notennou diwar-benn ar Gelted Koz.

A toute personne qui nous procurera dix abonnés, nous enverrons :

Yezhadur bras ar brezhoneg, par F. Kervella (valeur : 750 francs).

Enfin, à toute personne qui nous procurera quinze abonnés, nous enverrons l'ouvrage de luxe de Jean de Tréjion, illustré par Félicie Herr :

Images bretonnes (valeur : 1.650 francs).

Tous au travail pour *Le Peuple Breton* !

En avant pour les mille abonnés !

LE NUMÉRO : 55 fr.